

## La maison de Penthievre (1212-1334), rivale des ducs de Bretagne

Il est nécessaire tout d'abord de rétablir une vérité historique. Les membres de la première maison de Penthievre, descendants du comte Eudes, frère du duc Alain III, ne portèrent jamais le nom de Penthievre. Ils étaient désignés par le titre de comte, sous-entendu comte de Bretagne ou des Bretons, qui précédait la mention de leur prénom. À la mort du comte Alain, en 1212, son fils aîné et héritier, Henri, ne reprit pas ce titre prestigieux. Il lui était aussi impossible de porter le nom de Penthievre n'ayant plus cette terre et celle de Tréguier depuis 1214. Il fut nommé alors pour la première fois en 1217 «Henri d'Avalgor»<sup>1</sup>, du nom du château où il était probablement né, Avaugour, dans la paroisse de Plésidy, évêché de Tréguier, nom qu'il transmit à toute sa descendance<sup>2</sup>. Toutefois, la maison d'Avaugour rêva toujours de récupérer les fiefs de Penthievre et de Tréguier.

Il faut considérer la maison d'Avaugour comme la plus puissante de Bretagne et l'une des plus importantes du nord-ouest du royaume de France. Si les ducs de Bretagne de la maison de Dreux (1213-1341) sont issus des ducs de la maison de Rennes (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) par des successions féminines plusieurs fois renouvelées, les Avaugour en revanche en descendent en ligne masculine directe<sup>3</sup>. Ils ne se priveront pas de faire sentir cette supériorité aux ducs de Bretagne, leurs proches cousins.

---

<sup>1</sup> Henri d'Avaugour donne, à cette date, à l'abbaye de Bon Repos les villages de Guinebourg et Kerbermol, dans la paroisse de Saint-Martin (analyse : GESLIN DE BOURGOGNE, J., et BARTHÉLEMY, A. de, *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*, Saint-Brieuc - Paris, 1855-1879 (*Anciens évêchés*), t. VI, p. 158, n° LX, d'après l'inventaire des titres de l'abbaye de Bon Repos).

<sup>2</sup> Voir arbre généalogique n° 1.

<sup>3</sup> Voir arbre généalogique n° 2.

Les historiens ne se sont guère préoccupé de ce lignage, fourvoyés par la modestie de leurs titulatures et les généalogies erronées ou fantaisistes<sup>4</sup>. Dans les actes, ils se nommaient seulement Henri «d'Avalgor», chevalier. Parfois, la mention «seigneur de Goëlle et de Mayenne ou Maine» était rajoutée. Ils n'avaient pas besoin de faire étalage de leurs titres puisque tous leurs contemporains connaissaient parfaitement leurs origines. Étrangement, ils n'ont pas fait l'objet d'études systématiques. Les quelques travaux réalisés donnèrent lieu à des essais et des notices biographiques<sup>5</sup>. Il faut attendre 1884 pour voir Paul Chardin s'y intéresser<sup>6</sup>, mais il était davantage préoccupé par le château d'Avaugour. En 1933, René Couffon écrit un article sérieux sur les seigneurs d'Avaugour<sup>7</sup>. L'ouvrage récent de Pierre Mezey sur Dinan<sup>8</sup> a permis d'entrevoir de nouvelles perspectives. Mais, il faut se reporter au travail d'Alphonse Angot, qui a étudié les seigneurs de Mayenne, pour trouver des notices biographiques importantes et surtout un catalogue d'actes<sup>9</sup> que nous avons complété par nos propres recherches aux Archives départementales de Loire-Atlantique, mais surtout aux Archives départementales des Côtes-d'Armor (essentiellement les cartons de la série H, fonds ecclésiastique), aux Archives nationales (série JJ, Trésor des chartes des rois de France) ainsi qu'à la Bibliothèque nationale de France.

La «propagande» des ducs de Bretagne de la maison de Montfort fut aussi à l'origine de cette situation. Ils ont littéralement fait oublier cette famille dont les héritiers furent en 1334 Jeanne de Penthièvre et ses enfants, leurs adversaires tout au long des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Le but de la présente intervention est de démontrer à travers l'analyse des documents d'archives le rôle de cette maison dans l'histoire de la Bretagne, mais aussi de mettre en évidence les politiques entreprises successivement par les Avaugour afin de retrouver leurs fiefs repris, en 1213, par Pierre de Dreux, dit Mauclerc, nouveau duc de Bretagne, dont l'un des joyaux était le Penthièvre.

<sup>4</sup> DU PAZ, A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1620, p. 22 et suiv. ; Généalogie de dom Guy-Alexis LOBINEAU, B.N.F., ms. français 18711 et t. I de son *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707 ; dom MORICE dans B.N.F., ms. français 22347, fol. 1 et suiv et fol. 151 et suiv. et aussi 22348, fol. 74 et suivant ; baron du Vieux-Chastel, dans B.N.F., cabinet d'Hozier, 282, article «de Quelen». Par exemple, A. du PAZ cite Marguerite d'Avaugour, fille d'Henri II d'Avaugour, comme épouse d'Alain VII, vicomte de Rohan, confondant Alain VII avec Hervé VII de Léon, seigneur de Noyon-sur-Andelle.

<sup>5</sup> Voir *Anciens évêchés*, aux tomes IV et V et KERVILER, René de, *Répertoire général de bibliographie bretonne*, réimp. de l'éd. de 1886-1904, Mayenne, 1978, t. I, p. 395.

<sup>6</sup> CHARDIN, Paul, *Château et baronnie d'Avaugour*, Caen, 1894.

<sup>7</sup> COUFFON, René, «Quelques notes sur les seigneurs d'Avaugour», *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXV, 1933, p. 81, p. 81-141.

<sup>8</sup> MEZEY, Peter, *Dinan des seigneurs*, Guingamp, 1997.

<sup>9</sup> ANGOT, Alphonse, *Généalogies féodales mayennaises du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Laval, 1942.

La période de plus d'un siècle (1212-1334) à laquelle nous allons nous intéresser a connu trois chefs de cette famille, trois personnalités différentes, tous trois nommés Henri, Henri I<sup>er</sup>, Henri II et Henri III. Nous diviserons donc notre discours en trois parties correspondant chacune à l'une des trois grandes figures de la maison dite d'Avaugour.

## Henri I<sup>er</sup> (1212-1281)

### *Un héritier spolié*

Henri I<sup>er</sup> d'Avaugour, appelé aussi par Augustin du Paz, Henri II de Penthièvre, naquit le 16 juin 1205<sup>10</sup>. Son père était donc le comte Alain, seigneur d'un territoire allant du Léguer au Douron. Sa mère était Perronelle de Beaumont<sup>11</sup>, aussi nommé Pétronille. Elle-même était issue d'un lignage très important du nord-ouest du royaume de France<sup>12</sup>. Elle était la fille de Richard, vicomte de Beaumont-sur-Sarthe (Maine), seigneur de Sainte-Suzanne, fils de Roscelin, vicomte de Beaumont, et de Constance, une des huit filles naturelles d'Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre. La mère de Péronelle, Lucie de L'Aigle, était la sœur de Marguerite de L'Aigle<sup>13</sup>, épouse de Garsire IV Ramirez, roi de Navarre (mort en 1150)<sup>14</sup>. Outre de royales alliances, Lucie apportera à son petit-fils l'importante terre normande de L'Aigle<sup>15</sup>. Lucie, qui mourut vers 1247, n'est mention-

<sup>10</sup> Dom MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746 (dom MORICE, pr.), *Chroniques annaux*, t. I, col. 112.

<sup>11</sup> Et non d'Alix, fille du roi d'Aragon, comme le prétend A. du Paz, ou Peronnelle de Thouars, comme le mentionne J. Le Monnier (*Guingamp, Avaugour et Penthièvre*, p. 56). Aucune Alix d'Aragon ou Péronnelle de Thouars ne sont citées dans les maisons d'Aragon ou de Thouars (voir IMBERT, Hubert, «Notice sur les vicomtes de Thouars», *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1864, p. 321-431). Dom MORICE (pr., t. I, col. 107) cite la mort en octobre 1216 d'Aheles, comtesse, épouse du comte Alain. Elle aurait été toujours d'après dom Morice la mère d'Henri d'Avaugour. C'est Alphonse Angot qui cite Peronnelle de Beaumont comme sa mère. Mais pour René Couffon (*op. cit.*, p. 89, note 17), il s'agit d'Alix, troisième ou quatrième épouse du comte Alain car il pense que le nécrologe de Beauport est erroné.

<sup>12</sup> Voir arbre généalogique n° 3.

<sup>13</sup> Filles de Richer II, baron de L'Aigle.

<sup>14</sup> Marguerite de L'Aigle est donc la mère de Sanche VI le Sage, roi de Navarre (1150-1194) et de Blanche de Navarre, épouse de Sanche II, roi de Castille (1157-1158). Elle aurait été ainsi la grand-mère de Blanche de Navarre, épouse de Thibaut III, comte de Champagne ; de Bérengère de Navarre (morte après 1229), épouse de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre et de Alphonse III, roi de Castille, père de Blanche de Castille, reine de France.

<sup>15</sup> Il est vraisemblable qu'à la mort de Gilbert II de L'Aigle, il y ait eu un accord entre les différents héritiers de L'Aigle, mais hélas, les preuves manquent. Les héritiers de Marguerite de L'Aigle, les comtes de Champagne et Blanche de Castille auraient renoncé, tout comme les Beaumont, à la terre de L'Aigle en faveur d'Henri d'Avaugour contre sa renonciation à l'héritage de Guillaume, comte du Perche, mort en 1226 (voir ROMANET, vicomte de, *Géographie du Perche*, Mortagne, 1890-1902, p. 61-73).

née dans aucun acte concernant Henri. Il se peut qu'elle se soit totalement désintéressée de son petit-fils en épousant en 1205 Thibaud, seigneur de Mathefelon, dont elle eut une descendance<sup>16</sup>.

Le comte Alain avait soigneusement préparé le retour de son lignage sur le trône de Bretagne. À la mort du duc Arthur I<sup>er</sup> (dont l'assassinat en 1203 ne fut connu qu'en 1206), il semble avoir repris le contrôle du Trégor, fief de son père Henri de Tréguier et avoir été choisi par le roi de France, Philippe II Auguste, pour être, avec Juhel II, seigneur de Mayenne et de Dinan-sud, et André II, seigneur de Vitré, le garant de l'ordre capétien en Bretagne du nord. Alain obtint même du roi de France, à Paris, que lui soit confirmée la donation en sa faveur de son cousin, Geoffroy III Boterel, comte, dernier seigneur de Penthièvre<sup>17</sup>. Il confère même à son second fils, le nom de Geoffroy Boterel, signifiant ainsi son désir de voir ce fils devenir un jour seigneur de Penthièvre, selon une tradition fort répandue chez les Eudonides<sup>18</sup> qui voulait que les cadets (et filles) obtiennent d'importants droits, châteaux et domaines<sup>19</sup>. En 1209, il obtint aussi du roi de France pour Henri, son fils aîné, la main d'Alix de Thouars, duchesse de Bretagne<sup>20</sup>, réconciliant les branches cadettes et puînées des Eudonides et permettant enfin à l'héritier en ligne masculine des ducs de la maison de Rennes de monter sur le trône breton. Guy de Thouars, alors régent du duché, accepta l'accord contre le contrôle du sud de la Bretagne (Vannetais et Cornouaille)<sup>21</sup>. Le comte Alain paraît alors à l'apogée de sa puissance puisqu'il administrait au nom de sa future belle-fille, âgée d'à peine dix ans, le nord de la Bretagne, et plus tard sans doute toute la Bretagne. Mais il mourut trop tôt, le 4 janvier 1212<sup>22</sup>, laissant un fils à peine âgé de sept ans, sous la tutelle de ses oncles paternels, Conan, vicomte de Léon, et Geslin de Penthièvre, vicomte de Coëtmen.

<sup>16</sup> ANGOT, A., *op. cit.*, p. 29.

<sup>17</sup> Geoffroy II Boterel est le chef de la branche aînée des Eudonides, alors qu'Alain n'est que son lointain cousin issu d'un puîné, Henri de Tréguier, fils du comte Étienne. En 1206, Geoffroi Boterel meurt et lègue par testament à Alain les terres de Lamballe, Jugon, Montcontour et Cesson. Le roi de France approuve cette donation (LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de la Bretagne*, Rennes-Paris, 1886-1914, rééd. Mayenne, 1975, t. III, p. 296).

<sup>18</sup> Nous nommons ainsi tous les descendants d'Eudes de Rennes, fils du duc Geoffroy I<sup>er</sup>, et frère d'Alain III, qui reçut selon la tradition en apanage le Penthièvre et le Trégor.

<sup>19</sup> Comme c'est le cas pour le vicomte de Coëtmen et le seigneur de Pordic, frères du comte Alain. Eudes de Rennes, frère d'Alain III, commença cette politique permettant de quadriller le territoire qui lui avait été confié. Il lui fallait des hommes sûrs qu'il trouva dans sa nombreuse famille. Cette politique fut poursuivie par son fils, le comte Étienne.

<sup>20</sup> Selon le contrat passé devant le roi de France (dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 812-813). Alix est la fille de Constance de Richemont, duchesse de Bretagne et comtesse de Richmond (une Eudonide car arrière-petite-fille du comte Étienne) et de Guy de Thouars.

<sup>21</sup> Acte de 1209, fait à Paris, en présence de la Cour royale (dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 812-813 ; copies : B.N.F., ms. français 8268, p. 1-4 et 20 406, fol. 132 v°).

<sup>22</sup> Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 107 et 821.

Face à la guerre qui menaçait contre les Plantagenêts<sup>23</sup>, Philippe II Auguste avait besoin d'un homme à poigne, véritable chef de guerre, pour tenir les nobles bretons prêts à s'engager auprès de Jean sans Terre et de la nièce de celui-ci, Aliénor Plantagenêt, sœur aînée d'Alix, dont les droits sur la Bretagne, étaient incontestables<sup>24</sup>. Le roi choisit alors pour défendre et administrer la Bretagne, son cousin et protégé, un chevalier plein d'avenir qui lui devra tout, Pierre de Braine, fils de Robert de France, comte de Dreux et lui fit épouser la duchesse Alix en 1213.

Pierre I<sup>er</sup>, nouveau duc de Bretagne, auréolé de la gloire des vainqueurs pour avoir participé à la défaite des Plantagenêts (à La Roche-aux-Moines, en 1214), ne semble pas avoir beaucoup apprécié de voir son rival plus riche en terres et en châteaux que lui. Il confisqua le Penthièvre et le Trégor<sup>25</sup>. Le roi n'intervint pas. Pierre I<sup>er</sup> était dans son droit. La donation de Geoffroy III Boterel fut entachée d'irrégularités. Geoffroy Boterel avait voulu suivre les règles des Eudonides : la succession en ligne mâle. Il spolia donc sa sœur, Éline ou Édie, épouse de Pierre Tournemine, et les enfants de la duchesse Constance, héritière de la branche cadette des Eudonides, dite aussi branche de Richmond. Pierre I<sup>er</sup> s'empara donc des châteaux du Penthièvre et du Trégor et laissa en récompense de son concours au sénéchal de Penthièvre, Olivier Tournemine, fils d'Éline, les domaines de son oncle dans la forêt de Lamballe, avec le droit de construire le château de La Hunaudaye.

Si Geslin de Coëtmen ne paraît pas avoir réagi, Conan de Léon se révolta et fut pourchassé par les troupes de Pierre I<sup>er</sup>. Geslin demeura le tuteur d'Henri<sup>26</sup> jusqu'en 1222. Son héritage fut bien réduit puisqu'il ne lui restait que le Goëlle et le pays de Quintin, qui forma par la suite l'apanage de son frère cadet, Geoffroy Boterel, lorsqu'il créa la branche des sires de Quintin.

Henri d'Avaugour fut alors placé auprès de Juhel II de Mayenne dont il épousa avant 1220 (donc avant son quinzième anniversaire) la seconde fille, Marguerite<sup>27</sup>. Après la mort de son beau-père, le 4 mai 1220, à

<sup>23</sup> En février 1212, le roi est au Mans pour solliciter le concours des grands seigneurs du Maine et de l'Anjou.

<sup>24</sup> Elle est issue du premier mariage de la duchesse Constance avec Geoffroy Plantagenêt, alors qu'Alix est issue d'un troisième lit.

<sup>25</sup> Selon l'enquête royale de 1235 chargée de définir les abus du duc.

<sup>26</sup> En 1222, Geslin, fils du comte Henri, tuteur d'Henri d'Avaugour, chevalier, confirme la donation faite par Rualon, fils Arel, Guigan, fils Rualen, Merian, fils Geoffroy, etc... (ses vassaux) à l'abbaye de Beauport du moulin Danet dans la paroisse de Plouezec (original. : Arch. départ. des Côtes d'Armor, H 49, Plouezec, abbaye de Beauport ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 78, n° LXII).

<sup>27</sup> ANGOT, A., *op. cit.*, p. 524. Juhel II, seigneur de Mayenne, de Pontorson et de Dinan (par son épouse pour cette dernière terre) est aussi le tuteur d'André III, seigneur de Vitry, époux de Catherine de Thouars, sœur et héritière d'Alix, duchesse de Bretagne.

Toulouse, lors de la croisade des Albigeois<sup>28</sup>, Henri fut sans doute alors reçu sous la protection des époux successifs de sa belle-mère, Gervaise, dame de Dinan-sud et de Léhon, à savoir Geoffroy, vicomte de Rohan (mort en 1222)<sup>29</sup>, puis Richard Le Maréchal (mort en 1234), seigneur de Longueville, fils du célèbre Guillaume Le Maréchal, comte de Pembroke, maréchal d'Angleterre et régent d'Angleterre pour Henri III. Entre la mort de Geoffroy de Rohan et le mariage de Gervaise avec Richard Le Maréchal en 1224, il semblerait qu'Amaury de Craon<sup>30</sup>, le beau-frère de Gervaise, ait tenté de succéder à son demi-frère, Juhel de Mayenne, dans la tutelle du nord de la Bretagne (fiefs de Gervaise et de Henri d'Avaugour, sans compter les siens propres à Ploërmel et l'appui des vicomtes de Léon). Pierre I<sup>er</sup>, duc de Bretagne<sup>31</sup>, s'y opposa. Une guerre s'ensuivit. Amaury et ses alliés furent écrasés par le duc à la bataille de Châteaubriant. En dépit de ce que les chroniqueurs du XVI<sup>e</sup> siècle avancèrent, il n'est pas assuré qu'Henri d'Avaugour ait pris part d'une manière ou d'une autre à ce conflit. En 1225, avec d'autres seigneurs bretons importants, il est présent comme témoin dans la fondation par Pierre I<sup>er</sup> de Bretagne du château de Saint-Aubin-du-Cormier<sup>32</sup>. Cet acte doit être considéré comme un acte de soumission de l'aristocratie militaire bretonne à l'autorité du duc.

### *Un grand seigneur ou l'allié du roi de France*

À sa majorité, Henri d'Avaugour tient des terres certes nombreuses, mais géographiquement dispersées. En Bretagne, il possède le Goëllo. Il détient par son grand-oncle, Gilbert, la terre de L'Aigle en Normandie, mais surtout d'importants domaines en Angleterre<sup>33</sup>. Son épouse, à la mort de son père, en 1220, a reçu en héritage la châtellenie d'Ambrières, les terres de Saint-Aubin et de Fosse-Louvain<sup>34</sup>.

Henri I<sup>er</sup> administre ses domaines tout en sollicitant le concours de ses vassaux. En 1224, dans un acte de l'abbaye de Beauport, il ratifie la dona-

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 532.

<sup>29</sup> Celui-ci est membre de la famille ducale puisque sa mère est Constance de Bretagne, sœur de Conan IV et tante de la duchesse Constance.

<sup>30</sup> Il est le frère utérin de Juhel II de Mayenne.

<sup>31</sup> Du Paz pense le contraire. Il aurait pris le parti de son oncle de Léon. Cette idée est partagée par René COUFFON (*op. cit.*, p. 90, note 27).

<sup>32</sup> Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 854.

<sup>33</sup> Ces domaines lui auraient rapporté 4 000 livres par an, selon René Couffon (*op. cit.*, p. 92). Michael Jones pense que c'est peu vraisemblable car Gilbert de L'Aigle n'a pas été cité comme un des hommes les plus riches du royaume d'Angleterre.

<sup>34</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 92 ; *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la Cour du roi...*, Paris, 1839-1848, par le comte BEUGNOT, tome I : 1254-1273, p. 135.

tion d'une terre faite à l'abbaye par un de ses vassaux à l'est de son château de Châtelaudren<sup>35</sup>. L'année suivante, son sénéchal du Goëlle lui abandonne, par testament, la dette de son père, le comte Alain, soit 13 000 sous angevins, et aussi ses propres dettes, soit 8 000 sous des 11 000 qui étaient assis sur des droits et des revenus dans la paroisse de Plélo et dans le baillage de Quintin (alors administré par Étienne, fils d'Inisan, sénéchal de Quintin)<sup>36</sup>. Malgré cela, Henri d'Avaugour paraît très endetté et absent de ses domaines car il en laisse l'administration à ses sénéchaux. Il réside à Dinan puisqu'on le voit, en 1229, ratifier, en le signant, avec son épouse, l'acte de donation de sa belle-mère, Gervaise de Dinan à l'abbaye de Bon Repos<sup>37</sup>.

Son comportement est assez ambigu lorsque le duc Pierre I<sup>er</sup> se révolte pour la première fois, en janvier 1230, contre la régente Blanche de Castille (une parente d'Henri d'Avaugour) et le jeune roi de France, Louis IX. Le 14 octobre 1230, le roi d'Angleterre, Henri III, rentre en Angleterre après une expédition stérile en Bretagne pour soutenir Pierre I<sup>er</sup> et séjourne sans doute chez son vassal, Richard Le Maréchal, seigneur de Dinan-sud. Henri en profite pour lui prêter hommage pour tous les fiefs que son propre père avait autrefois en Angleterre et dont l'avait dépouillé Jean sans Terre<sup>38</sup>.

Pendant, en mai 1231, il modifie radicalement sa politique et prêche hommage au roi de France pour tout son fief de Bretagne, jusqu'à la majorité des enfants du duc Pierre I<sup>er</sup>, héritiers du duché de Bretagne (Jean et Yolande). Il obtient l'autorisation de recevoir de son beau-frère, Dreux de Mello (seigneur de Loches, époux de la sœur de Marguerite, Isabelle, dame de Mayenne et de Dinan-sud) la garde du château du Guesclin. Mais, le roi de France n'a pas confiance et exige des garanties. Il doit donner au roi ses deux fils en otages, car ils sont les héritiers de la terre de Dinan-sud, du fait que leur tante, Isabelle, n'a pas d'enfants, et n'en aura pas. Le roi lui promet en contrepartie 25 chevaliers tant que la guerre durera, 2 000 livres tournois et deux chevaux si la guerre continue et 30 marcs d'argent en cas

<sup>35</sup> 1224, à Beauport, Henri d'Avaugour, fils du comte Alain, ratifie la donation faite à l'abbaye de Beauport par Pierre, fils de Rolland Le Gal, Thomas, fils de Au Gliedic de Guingamp, Alain, fils de Joces de Chatelaudren, neveux de Pierre, de la terre à l'est de la chapelle Sainte-Marie de Fontaines situé près du château de Chatelaudren (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 78, B 2, abbaye de Beauport, prieuré de Fontaines, manque le sceau, acte superbe ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 80, n° LXVI, en latin).

<sup>36</sup> Le testament de Geoffroy Le Borgne, sénéchal de Goëlle, date probablement vers 1220 (dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 828 ; *Anciens évêchés*, t. IV, p. 84, n° LXXIV ; voir aussi OHEIX, A., *Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines au XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1913, p. 112-114).

<sup>37</sup> Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 865.

<sup>38</sup> R. COUFFON d'après Public Record Office (P.R.O.), *Close Rolls*, 41.

de trêve<sup>39</sup>. En représailles, ses biens anglais sont confisqués le 9 juillet 1231 sur ordre du roi d'Angleterre. On a la preuve qu'Henri a participé à l'ost royal, puisqu'en juillet, à Antrain, près de Fougères, il reçoit des trésoriers du roi de France, avec son cousin, Guiomarc'h de Léon, 120 livres pour les gages des chevaliers, écuyers et hommes de pied et charroi<sup>40</sup>.

Il semble que Marguerite de Mayenne, dont l'héritage devait consister en la terre de Dinan-sud, avait hérité aussi de son père le château de Pontorson qui fut dévasté par les troupes anglaises du comte de Chester. Marguerite et son époux l'échangent, selon l'acte du 3 septembre 1233, fait à Fontainebleau, en présence du roi, contre d'autres terres de la même valeur à Terrières, Soule et Moyon<sup>41</sup>.

La défaite de Pierre I<sup>er</sup> a dû permettre à Henri d'Avaugour d'espérer la restitution de ses biens et châteaux confisqués en 1214. Il intervient directement en Penthièvre puisqu'il confirme, en avril 1233, les donations testamentaires de Geoffroy Tournemine, alors grand seigneur du Penthièvre. Il se montre particulièrement obéissant envers le roi de France car, en août 1234, il lui rend le château du Guesclin, qui le met sous la garde de son beau-frère, Dreux de Mello, seigneur de Dinan-sud, et de son oncle maternel, le vicomte de Beaumont<sup>42</sup>, avec son consentement. Tous les espoirs sont permis lorsque le roi ordonne en 1235 à Saint-Brieuc une

<sup>39</sup> Original scellé par Henri d'Avaugour (Arch. nat., J 240, Bretagne, layette, n° 32-33, copie). Cet acte a été publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 874). Voir aussi *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, t. II, 1223-1246 par A. TEULET, 1866, p. 208, acte n° 2135, d'après Arch. nat., J 241, Bretagne, coffre n° 9/3, copie ancienne. D'autres copies sont conservées à la B.N.F., collection De Camps, vol. 73, fol. 41 r ; ms. fr. 13703, fol. 177. Cet acte est renouvelé à Vincennes en juin (original : Arch. nat., J 240, n° 31<sup>2</sup> et 31<sup>3</sup> et publié par dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 875. Les *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, t. II, 1223-1246 par A. TEULET, 1866, p. 209-210, acte n° 2139, ont publié une autre copie d'après Arch. nat., J 241, Promesses, n° 28, 1).

<sup>40</sup> *Computus Th. de Carnoto et Amarici Pulli* de 1231, juillet au mercredi après la Madeleine (guerre contre le comte de Bretagne par Saint Louis) (*Recueil des historiens des Gaules et de la France (R.H.F.)*, t. XXI, Paris, 1855-1904, p. 221-222).

<sup>41</sup> Indiqué : *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*, publié par Léopold DELISLE, Caen, 1852, p. 64, n° 401 ; MORICE, Hyacinthe, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 2 vol., Paris, 1750-1756, t. I, p. 165 et ANGOT, A., *op. cit.*, p. 610.

<sup>42</sup> Acte scellé avant le mercredi 19 juillet 1234 par Raoul, vicomte de Beaumont, et Richard de Beaumont, cousin d'Henri d'Avaugour (original : Arch. dép. Loire-Atlantique, E 218, n° 1, latin. L'acte a été aussi publié dans *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, t. II, 1223-1246 par A. TEULET, 1866, p. 270, acte n° 2308, d'après Arch. nat., J 399, Promesses n° 28/6, original). Thibaud, seigneur de Mathefelon, se porte garant pour la même raison. Thibaut est en effet l'oncle d'Henri d'Avaugour car il est le fils de Lucie de L'Aigle (morte en 1247), grand-mère d'Henri, (publié : *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, t. II, 1223-1246 par A. TEULET, 1866, p. 266-267, acte n° 2290, d'après Arch. nat., J 399, Promesses, n° 28/2).



enquête qui avait sans doute l'intention de lui rendre le Penthièvre et le Trégor<sup>43</sup>.

Henri d'Avaugour n'obtient ni le Penthièvre, ni le Trégor, malgré ses demandes auprès du roi de France<sup>44</sup>. Pierre Mauclerc a pris ses précautions. Il se présente comme le futur chef de la croisade. Par la bulle du 13 octobre 1235, il obtient la protection spéciale du pape Grégoire IX pour lui, ses enfants et les biens de ses enfants<sup>45</sup>. En 1236, Pierre I<sup>er</sup> donne le Penthièvre en dot à sa fille, Yolande, qui épouse Hugues de Lusignan, comte d'Angoulême. Le roi de France n'intervient pas en la faveur d'Henri d'Avaugour. Ce serait mécontenter à la fois la maison de Bretagne et celle de Lusignan, provoquant une nouvelle fois, une coalition dangereuse et coûteuse pour la Couronne.

Henri attend encore et remplit ses devoirs de vassal. En 1237, il est présent à Rennes lorsque Jean I<sup>er</sup> est reçu comme duc de Bretagne<sup>46</sup>. Il se porte garant, en mars 1240, auprès du roi de France de la fidélité du duc<sup>47</sup>, avant de partir à la croisade avec Pierre de Dreux, qui n'est plus que le père

<sup>43</sup> On y apprend que les principaux vassaux du comte Alain, puis d'Henri, étaient Prigent de Tonquédec, Guehennec de Quimper (-Guezennec) et le viguier de Minibriac, dans le Trégor. Alain et son fils, alors mineur, détenaient les châteaux de Lannion, Belle-Île, Guingamp dans le Trégor, de Lamballe, Jugon et Moncontour dans le Penthièvre. On y voit aussi que les principaux témoins favorables à Henri d'Avaugour sont les religieux de Beauport et de Coëtmalouan, abbayes fondées par son lignage. De nombreux chevaliers témoignent aussi en sa faveur (original : Arch. nat., J 240, fol. 36, publié par dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, col. 387 ; par TEULET, *Layettes*, *op. cit.*, t. II, p. 303 ; par LA BORDERIE, Arthur de, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII-XIV)*, Rennes, 1902, n° 5). L'original conservé aux Archives nationales (Arch. nat., J 241<sup>A</sup>, n° 29) a été publié par LA BORDERIE, *Nouveau Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, p. 18, n° IV (172). A. TEULET (*Layettes*, *op. cit.*, t. II, p. 303, acte n° 2418), dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 885-888, A. de LA BORDERIE (*Nouveau Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, p. 9-17) en ont fait une publication partielle. Toutefois, la publication la plus complète de l'enquête de 1235 a été réalisée par ARCHER, John, *Une analyse du développement des pouvoirs des ducs de Bretagne auprès de leurs vassaux (1203-1305)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Hervé Martin, Rennes II, 1996, annexes. Pour des analyses détaillées de cette enquête, il faut se reporter à BARTHÉLEMY, Anatole de, *Enquête faite en 1235 sur les droits d'Avaugour*, 1873, t. 33, p. 336 et John Archer).

<sup>44</sup> *Querimonia Henrici de Avaugor*, R.H.F., t. XXIV, p. 729-731.

<sup>45</sup> POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, *Les papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint Siège avec un État*, Paris, 1928, p. 119.

<sup>46</sup> Dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. I, p. 170.

<sup>47</sup> Avec Dreux de Mello, André de Vitry, Geoffroy de Châteaubriant, Raoul de Fougères, et Geoffroy de Pouancé, seigneur de La Guerche (publié : TEULET, *Layettes*, ... t. II, *op. cit.*, p. 426, acte n° 2864, d'après Arch. nat., J 241, Bretagne, coffre 17/5, original scellé ; voir aussi B.N.F., ms. français 20406, fol. 20, latin). Un autre acte fut publié par A. TEULET (*Layettes* ; *op. cit.*, t. II, p. 425, acte n° 2858, d'après Arch. nat., J 240, Bretagne, layette, n° 15 et 21, copies).

du duc de Bretagne<sup>48</sup>. Il aurait rencontré à son retour saint Bonaventure et se serait fait franciscain, ce qui est peu probable du fait de la jeunesse, à cette date, du saint<sup>49</sup>. De plus, les actes ne mentionnent son engagement religieux que bien plus tard. Il est convoqué, à cause de ses domaines normands, par le roi de France, à Chinon, en 1242, pour combattre le comte de La Marche, révolté, père du comte d'Angoulême<sup>50</sup>. Avait-il encore espéré la restitution entière du patrimoine paternel ? Si ce fut le cas, c'était encore en vain.

En 1247, il tente encore de retrouver ses biens bretons perdus ou obtenir une indemnité. Il est encore débouté en 1261 après enquête du roi<sup>51</sup>.

### *L'administrateur. L'affaire de Dinan*

Henri I<sup>er</sup> doit se contenter de gérer ses domaines et ceux de son épouse qui meurt vers 1237<sup>52</sup>, un an avant sa mère, la dame de Dinan-sud. Il intervient en Normandie<sup>53</sup>, dans ses terres du Goëlle<sup>54</sup>. Il dispose d'un sénéchal

<sup>48</sup> Dom MORICE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 175. Cette Croisade fut conduite par son cousin Thibaud, roi de Navarre, partie en août 1239 et revenu, sans gloire, en mai 1240.

<sup>49</sup> La Romance sur la fondation des Cordeliers de Dinan, mentionne que Henri, baron d'Avagour, connétable de France (?), partit avec Saint Louis pendant deux ans en Terre sainte. Assailli par les Sarrasins, il supplie à genoux l'intervention divine et lui promet de faire de son «palais de Dinan» le couvent de saint François et de se faire moine. Saint François lui apparaît alors et lui annonce sa victoire sur les Turcs. Henri prend alors l'habit des Franciscains des mains mêmes de saint Bonaventure devant le roi de France. Saint Bonaventure part à Dinan pour fonder le couvent. Le suivent en religion monsieur Geoffroy Boterel de Quintin et le seigneur Hardouin Tournemine (dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 918-919).

<sup>50</sup> Copie d'un rouleau : B.N.F., ms. français 32510, fol. 12-13, extraits de comptes, cabinet des Titres. Voir aussi *Traité de ban et arrière-ban de son origine et ses convocations anciens et nouvelles avec plusieurs anciens rolles* par M. de LA ROQUE, Paris, 1676, p. 30.

<sup>51</sup> *Olim, op. cit.*, t. I, p. 526. Voir l'enquête de 1241: *R.H.F., op. cit.*, t. XXIV, p. 729.

<sup>52</sup> En 1237, elle confirme à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, avec l'accord de ses fils, Alain et Juhel, 12 livres de rente données par sa mère, Gervaise de Dinan, sur les draperie de Dinan (copie : Arch. dép. Côtes-d'Armor, cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, p. 81 ; publié : *Anciens évêchés*, t. III, p. 89, n° CXVII). Elle teste le samedi juste après l'Épiphanie. Elle donne 30 livres aux pauvres et constitue comme ses exécuteurs testamentaires l'évêque de Saint-Brieuc et l'abbé de Saint-Aubin-des-Bois (copie : Arch. dép. Côtes-d'Armor, cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, p. 225 ; publié : *Anciens évêchés*, t. III, p. 89, n° CXVI).

<sup>53</sup> En 1247, il atteste auprès de Louis IX, roi de France que l'enquête faite par des députés a été bien effectuée sur la recette de Normandie. (publié : *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, t. V, Henri-François Delaborde, 1909, p. 168, n° 500, d'après Arch. nat., J 781-785, n° 13 bis, Normandie, original ; publié aussi dans *R.H.F., op. cit.*, t. XXIV, p. 729).

<sup>54</sup> En 1241, il mentionne que Bélanger, fils de Guinguen, donne la dîme de Plouezec pour le prix de 10 rais de froment payable seulement pendant vingt ans à l'abbaye de Beauport (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 47, B 9, n° 30, paroisse de Plouezec, abbaye de Beauport ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 111, n° CXLIII, abbaye de Beauport). Bélanger avait été excommunié car il avait refusé de donner sa dîme (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 47, B 10, n° 21, paroisse de Plouezec, abbaye de Beauport). La même année, il atteste qu'Olivier Le Veyer, chevalier, de Plouagat, et son fils, et Raoul Couve, et leur frère

à Quintin, en 1244<sup>55</sup>. Mais, ses préoccupations concernent davantage Dinan où il confirme les donations de Gervaise de Dinan en 1237<sup>56</sup> et 1245<sup>57</sup>, avec l'accord du seigneur de Dinan-sud, Dreux de Mello. Il semble que sa belle-sœur, Isabelle, dame de Mayenne et de Dinan-sud, épouse de Dreux de Mello, lui laisse la gestion de Dinan. Elle réside la plupart du temps en Mayenne où elle meurt en 1256.

Dinan est le nouveau centre de son pouvoir. Henri I<sup>er</sup> et sans doute sa belle-mère ont préparé patiemment la réunion des deux parties de Dinan, cité alors en pleine expansion. Alain, son fils aîné, épouse Clémence de Beaufort, dame de Dinan-nord et de Bécherel, qui reçoit surtout les hommages des nombreux vassaux des seigneurs de Dinan-nord, aînée de la riche maison de Dinan, dont celles des seigneurs de Dinan-sud, de Coëtquen, de Montafilant, de Lanvally, de Broons, de Bellière.

Alain semble avoir pris son indépendance. À partir de 1249, Henri d'Avaugour n'intervient plus à Dinan et se contente de gérer ses propres

---

Jean, en sa présence, ont concédé à l'abbaye une partie de leur dîme de Questel dans la paroisse de Plouezec (publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 111, n° CXLI, abbaye de Beauport). En 1244, à Beauport, le mercredi après l'Ascension du Christ, Étienne, prêtre de Dol fait savoir à maître Yvon, son alloué en Goëlo, que noble homme Henri d'Avaugour, chevalier a ordonné aux paroissiens de Bréhat de rendre les dîmes sur la pêche aux officiers de l'évêque de Dol après avoir vu les lettres de l'évêque défunt Jean de Dol (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 69, A 7, abbaye de Beauport, Bréhat ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 116, n° CLV, en latin). En 1247, il est l'exécuteur testamentaire, avec son frère, Geoffroy, des dernières volontés de leur cousine germaine, Mahaut, dame de Pordic (publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 128).

<sup>55</sup> En mars 1244 (nouveau style), il confirme qu'Alain Rolland, chevalier, sénéchal de Quintin, en son nom, à engager la terre dite *Kaer Bruneenz* dans la paroisse de Cohiniac, à Mathilde, fille de Suhart, vicomte, avec l'accord de son époux, pour un emprunt de 35 livres (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 81, A 11, abbaye de Beauport, Cohiniac ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 114, n° CL).

<sup>56</sup> En 1241, Dreux de Mello, seigneur de Loches et de Mayenne (époux d'Isabelle, dame de Mayenne et de Dinan, belle-sœur de Henri d'Avaugour), écrit à l'évêque, archidiacre et doyen de Vannes, lui faisant savoir que monsieur Henri d'Avaugour a exposé devant leur cour contre l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois à propos de la rente constituée par Gervaise, jadis dame de Dinan, de 12 livres de rente sur le marché des draps de Dinan, au profit de l'abbaye, disant qu'elle n'avait pas été ratifiée. Dreux de Mello leur fait savoir qu'il a ratifié cette donation (copie : Arch. dép. Côtes-d'Armor, cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, p. 97 ; publié : *Anciens évêchés*, t. III, p. 97, n° CXXIII). Le jeudi juste après l'Épiphanie 1242, noble homme, Henri d'Avaugour, chevalier, reconnaît, sur l'intervention du doyen de *Abrincensem*, Légat pontifical, l'aumône de 12 livres tournois, faite par Gervaise, dame de Dinan, à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois sur la draperie de Dinan. Pour les arrages, il leur donne 10 livres tournois (copie : Arch. dép. Côtes-d'Armor, cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, p. 127 ; publié : *Anciens évêchés*, t. III, p. 99-100, n° CXXXIX).

<sup>57</sup> Il confirme, avec l'assentiment de son fils aîné, Alain, l'accord entre Dreux de Mello et l'abbaye de La Vieuxville sur une rente de 100 livres que Gervaise, dame de Dinan, avait donné en 1234 (indiqué : B.N.F., ms. français 22325, cartulaire de La Vieuxville, p. 528, latin).

biens (1250<sup>58</sup>, 1253<sup>59</sup>, 1254<sup>60</sup>, 1257<sup>61</sup> et 1263<sup>62</sup>, 1264<sup>63</sup>). À cette date,

<sup>58</sup> En juin 1250, Henri d'Avaugour fait savoir que Rivallon, fils de Conan, chevalier, en échange de sa dette de vingt livres de monnaie courante à Guimarc'h, fils de Simon et à Guimarc'h, fils de Geoffroy fils de Gaudin, leur a donné ses terres situées dans les paroisses de Plourivo, de Plobanalec et de Penros, avec une journée de terre située dans la paroisse de Bréhat dans la *Villa Galst*, proche du domaine de Ruellan, fils d'Eudon (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 66, A 15, abbaye de Beauport ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 132, n° CXCI, abbaye de Beauport).

<sup>59</sup> En mars 1253, à Beauport, André, évêque de Saint-Brieuc, fait savoir, qu'en sa présence, le seigneur Rolland de Pordic, chevalier, fils du seigneur Conan, fils du comte Henri, a donné à l'abbaye de Beauport, et aux religieux de l'abbaye, pour célébrer son anniversaire, toutes les terres situées dans la paroisse de *Plerivou*, dans le domaine d'Aufroi qu'il avait confié à Guimarc'h, fils de Simon, à Guimarc'h fils de Geoffroy, fils de Gaudin, selon les lettres de noble homme, le seigneur Henri d'Avaugour (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 66, A 19, n° CCVII, abbaye de Beauport ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 137, n° CCVII). La même année, il fait savoir qu'en sa présence Hervé de Plouézec et Geoffroy, fils de David, ont ratifié un échange fait avec les religieux de l'abbaye de Beauport, soit une terre en Correc contre 55 sous et deux rais de froment (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 47, A 46, abbaye de Beauport ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 138-139, n° CCXI).

<sup>60</sup> En 1254, André, évêque de Saint-Brieuc, et Henri d'Avaugour, seigneur de Goëlle, ratifient la convention entre les religieux de l'abbaye de Beauport et Eudon Dollou, chevalier, sur la *Villa Brunaz* située dans la paroisse de Cohiniac avec les appartenances, domaine venant du don de Mathilde, fille de Suhart, vicomte. Les deux tiers du domaine vont aux religieux et le dernier tiers au chevalier (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 81, A 3, abbaye de Beauport, Cohiniac, parchemin ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 141-142, n° CCXVII).

<sup>61</sup> En 1257, Henri d'Avaugour, seigneur de Goëlle, atteste qu'en sa cour, l'abbaye de Beauport doit une raie de froment de la mesure de Paimpol chaque année au maître Geoffroy de Plougano (copie du 12 mai 1699 : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 66, A 2, abbaye de Beauport).

<sup>62</sup> En 1263, il juge le différend entre le recteur et les paroissiens de Plélo (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 72, A 15/18).

<sup>63</sup> En janvier 1264, Henri d'Avaugour, seigneur de Goëlle, chevalier, fait savoir que comme il a concédé six rais de froment annuels sur ses dîmes de Plouha aux moines de Beauport pour le changement de l'accord sur deux moulins que les religieux de Beauport avaient obtenu de lui dans la paroisse d'Yvias, sur la rivière dit la Lem, Il garantit aussi le don à l'abbaye de Bégar qu'il fit sur les dits moulins (publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 167-168, n° CCLXXX, abbaye de Beauport). En décembre, il s'accorde avec l'abbaye de Beauport. Il leurs concède sept rais de froment de rente annuelle de la mesure de Lanvallon, à payer à la fête de tous les saints, sur ses dîmes de son domaine de Plouha, contre la renonciation par les moines du don fait à eux de deux moulins sur la Lem par Conan, défunt fils d'Henri, comte, oncle de Henri d'Avaugour ; du don d'un rais de froment fait par Geoffroy, fils de Martel sur son fief de la *villa Buziou*, dans la paroisse de Plélo, et du don de toute la mouture du moulin *Canum* dans la paroisse de *Plevara*, par Alain, défunt fils de comte, père de Henri d'Avaugour (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 70, A 11, abbaye de Beauport, Plouha ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 169-170, n° CCLXXIV, en latin). En janvier 1264, il donne à l'abbaye de La Fontaine-Daniel, pour le salut de son âme, les âmes de ses ancêtres, les lieux principaux des fondateurs qu'ils avaient et pourront avoir de lui et de ses successeurs dans la paroisse de Saint-Georges de Coutamont, manse de sa forêt de Mayenne, confirmant les dons de Dreux de Mello et de son épouse (copie : B.N.F., nouv. acq. latines, 1254, fol. 43 v° - 44 v°). En juillet de la même année, il est tenu d'asseoir un setier de froment de rente donné à l'abbaye de Savigny par Isabelle de Mayenne (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 620). En novembre, il confirme l'accord entre l'abbaye de Beauport et Olivier Boterel et Ameta, sa mère, et Guillaume Le Brun, clerc, Éven et Alain, oncles paternels d'Olivier, sur la moitié du fief que Havoise, veuve d'Henri Évisen et Eudon, leur fils tenaient dans la paroisse de Plouagat, avec les dîmes et autres (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 78, A 16, abbaye de Beauport, paroisse de Plouagat ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 169, n° CCCLXXXIII, en latin).

Alain, alors chevalier et donc majeur, est cité comme seigneur de Dinan, confirmant une donation de sa grand-mère<sup>64</sup>. Il dispose à sa convenance de son immense patrimoine, l'un des premiers du nord-ouest du royaume de France. De sa mère, il a hérité la terre de Moion dans l'évêché de Coutances<sup>65</sup>. Il tient au nom de ses enfants alors orphelins de mère, Dinan-nord et Bécherel. En 1256, il hérite de sa tante de la très importante terre de Mayenne<sup>66</sup> (une vingtaine de châteaux, avec des droits à Fougères<sup>67</sup>) mais surtout en Bretagne, la partie sud de la cité de Dinan avec le château de Léhon. Il est alors le seul maître de Dinan, troisième cité de Bretagne, alors que le duc de Bretagne est obligé de partager ses possessions urbaines avec des prélats bien récalcitrants. Le duc doit le reconnaître seigneur de Dinan-sud et de Léhon, le 21 août 1255<sup>68</sup>.

Mais Alain dépense sans compter, comme un grand seigneur qu'il est, pour embellir sa ville de Dinan. Ce serait lui et non son père qui aurait fondé les cordeliers de Dinan. Il se montre particulièrement généreux envers les abbayes fondées par sa famille. Mais, ces donations ne cacheraient-elles pas des remboursements d'emprunts<sup>69</sup> ? Son soutien, qui n'est

<sup>64</sup> Alain d'Avaugour, chevalier, seigneur de Dinan, atteste que Gervaise, dame de Dinan, son aïeule, a donné à l'abbaye de Bon Repos son passage de Miniac et deux hébergements dans la ville de Miniac (publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 943 ; indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 617).

<sup>65</sup> Le 14 juillet 1255, Alain d'Avaugour, seigneur de Moion, dans l'évêché de Coutances, confirme les droits des moines du prieuré anglais de Britonie sur l'Eglise de Moion. Il scelle l'acte (publié : *cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*, publié par L. Delisle, Caen, 1852, p. 104-105, n° 565, vidimus de confirmation du roi de France, Louis IX, de août 1256).

<sup>66</sup> En mars 1262 (n. st.), Alain d'Avaugour, seigneur de Mayenne, concède à l'abbaye de La Couture, tout ce que feu Thomas Malenfant a donné aux religieux dans la paroisse de «Montboulay» (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 619, d'après cartulaire de La Couture).

<sup>67</sup> Appartenant certainement au patrimoine des seigneurs de Mayenne.

<sup>68</sup> Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, promet à Alain d'Avaugour qu'il ne fera aucune convention sur la terre de Léhon et sur celle de Dinan. Il ne réserve au fief du dit Alain que la seigneurie (orig. : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 176, vidimus du prévôt de Paris, Jean, seigneur de Foleville du 14 janvier 1393 ; publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 963 et ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan*, Vannes, 1893, p. 240-241, n° 293).

<sup>69</sup> En octobre 1263, Alain d'Avaugour, chevalier, seigneur de Mayenne et de Dinan, confirme la donation faite en 1212 par Juhel, seigneur de Mayenne et de Dinan, avec l'accord de son épouse Gervaise (ses grand-parents), à l'abbaye du Tronchet de la moitié du domaine du défunt Gormel (publié : *Anciens évêchés*, t. VI, p. 152-153, n° XLVI, d'après un vidimus de l'official de Dol). La même année, il donne, pour le salut de l'âme de son épouse, Clémence, à l'abbaye de Fontaine-Géhard un terrain dans la forêt de Mayenne entre le Gratoir et la Fosse noire (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 620). En janvier 1264, il fait une déclaration de non-préjudice pour avoir pris gîte au prieuré de Fontaine-Géhard (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 620). Il donne, la même année, au prieuré de Fontaine-Géhard, pour son anniversaire et celui de Marie, son épouse, un terrain dans la forêt de Mayenne entre le breil de Villaine et la montre de Thomas Lebois, et un autre entre la montre d'Étienne de Toufou, chevalier, et l'ancienne montre de Géhard (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 620). En mai 1264, il donne, pour le salut de son âme et celui de ses ancêtres, aux moines du prieuré de Fougères, dépendants de l'abbaye de Marmoutiers, ses droits sur le moulin de Bignette dans le bourg et dans la paroisse de Louvigné, dans le diocèse de Rennes (original : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 6H 28<sup>16</sup> ; copie : B.N.F., fonds français 22319, p. 100, abbaye de Marmoutiers ; publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 990 ; indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 620).

pas prouvé, à la révolte d'Olivier de Clisson de 1260 lui aurait coûté très cher. Il est cité comme témoin au parlement de Paris qui tentait de régler le différend entre Olivier de Clisson et le comte de Bretagne<sup>70</sup>. Son nom peut avoir été encore un appel aux ralliements de tous les rebelles à l'autorité ducale. Les faubourgs de Dinan auraient même été détruits<sup>71</sup>. Ses dettes sont telles qu'il doit vendre des terres en Normandie et dans le Maine<sup>72</sup>, puis se résoudre à se séparer du joyau de son patrimoine, Dinan.

En 1264<sup>73</sup>, il vend à Pierre de Bretagne, fils cadet du duc Jean I<sup>er</sup>, ses possessions de Dinan pour la somme énorme de 16 000 livres. La vente comprend à la fois les biens hérités de sa tante et ceux de son épouse décédée, mais sont exclus ceux qu'il a donnés en dot à ses filles, soit Bécherel, ne pouvant vendre ce qui ne lui appartient plus<sup>74</sup>. Si ses enfants, devenus majeurs, dénoncent cette vente, l'acquéreur aura une rente de 600 livres sur l'héritage d'Henri d'Avaugour à venir sur les revenus du Goëllo<sup>75</sup>. L'année suivante, le 19 novembre, Pierre de Bretagne, à la veille de partir pour l'Orient, vend tous ses biens à son père<sup>76</sup>. Le duc est alors seigneur de Dinan. Alain d'Avaugour, qui s'était déjà retiré dans ses terres de Mayenne, a trahi son père en refusant de suivre la politique que celui-ci avait déterminée. Alain n'a sans doute pas voulu faire de Dinan la capitale des Avaugour, une cité hostile à l'autorité ducale alors en plein essor. À la

<sup>70</sup> Arrêt du parlement de Paris, qui statue sur la demande d'Olivier de Clisson du comté de Bretagne sur le fait que le comte de Bretagne avait saisi le château de Clisson et ses dépendances et qu'Olivier en avait appelé au roi de France. le comte avait dit que cette terre était à lui. Alain d'Avaugour avait été appelé (publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 976 ; *Les Olim...*, *op. cit.*, t. I, p. 479-480).

<sup>71</sup> Publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 6 (*Chronique de Bretagne*), sans autre indication.

<sup>72</sup> En 1258, il vend à Richard Goëlou tout ce qu'il avait dans les paroisse de Soule et Bonnefosse. L'année suivante, il vend à l'abbaye de Savigny la ville de Moyon et la ville de Cesy avec les dépendances et tous ses autres biens dans l'évêché de Coutances. Comme le roi refusait, il les cède à Agnès, veuve d'Olivier Panerel, chevalier (*Olim*, *op. cit.*, t. I, p. 837-838).

<sup>73</sup> En mars 1263, Alain d'Avaugour, seigneur de Mayenne et de Dinan, donne aux religieux de Savigny, pour 8 000 livres tournois, toute sa terre de Molun et du Pont-de-Tessé et ce qu'il avait ou pourrait avoir dans l'évêché de Coutances en raison de l'échange de Pontorson. Léopold Delisle indique que ce marché n'eut pas de suite (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 619, d'après cartulaire de Savigny, p. 422 ; indiqué : *Cartulaire normand...*, publié par L. Delisle, *op. cit.*, p. 105, n° 565, note 1). Il reconnaît, le 3 avril 1263, que, dans le cas où la vente de toute sa terre de l'évêché de Coutances, serait ratifié par le roi de France avant le 15 août suivant, les religieux de Savigny lui rendrait la charte qu'il leur avait donnée pour cette vente, et de son côté, il leur rembourserait 50 livres de rente qu'il avait reçues (indiqué : *Cartulaire normand...*, publié par L. Delisle, *op. cit.*, p. 105, n° 565, note 1).

<sup>74</sup> Comme Bécherel qui constitue la dot de sa fille, Havoise, avec Olivier de Tinténiac.

<sup>75</sup> Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 991-992.

<sup>76</sup> Pierre de Bretagne vend à son père les terres de Dinan, de Léhon, d'Hennebont, de La Roche-Derrien et de Hédé (B.N.F., fonds français n° 22337 ; observation : parchemin. Trace de trois sceaux pendant, le sien ; ceux des évêques de Saint-Malo et de Rennes ; indiqué : LA BORDERIE, *Histoire de la Bretagne*, *op. cit.*, t. III, p. 354 ; publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 991 et 998-999 ; indiqué dans *Cart. du Morbihan*, *op. cit.*, p. 265, n° 327).

différence de son père, il est sans doute plus pacifique. C'est un mécène avant tout. L'histoire perd sa trace après 1273<sup>77</sup>.

Dès 1265, son père, Henri I<sup>er</sup> d'Avaugour, ne l'entendit pas ainsi et attaqua la vente devant le roi de France, prétextant la folie, la prodigalité et l'incompétence de son fils à gouverner<sup>78</sup>. Il obtint du roi de France d'abord la tutelle de son petit-fils, Henriot (futur Henri II), ne réclama pas Dinan-sud et le château de Léhon, qui appartenaient en propre à Alain, mais exigea Dinan-nord et surtout l'hommage du duc, alors seigneur de Dinan-sud et donc vassal du seigneur de Dinan-nord. Le duc refusa à la fois de prêter hommage et de rendre Dinan-nord. L'affaire fut portée devant le roi de France<sup>79</sup>. Le duc Jean I<sup>er</sup> céda, le 26 octobre 1267, et devait rendre à sa majorité, à Henriot<sup>80</sup> les biens de sa mère, soit dans cinq ans. En attendant, il devait lui verser une rente de 300 livres bretonnes<sup>81</sup>. Guillaume de La Motte, écuyer, fut placé comme son sénéchal ducal dans cette terre de Dinan<sup>82</sup>. Mais le duc temporisa et ne rendit en fait rien.

<sup>77</sup> En janvier 1265 (n. st.), Alain d'Avaugour, chevalier, seigneur de Mayenne, donne à l'abbaye de Fontaine-Daniel, tous ses droits sur les fiefs de Fichet et de La Thebaudière, ratifie ce que les moines ont reçu de Dreux de Mello et d'Isabelle, sa femme, d'Henri Hérpeline et d'Ermeniau, son épouse, et toutes les donations et privilèges donnés par ses prédécesseurs (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 621). En août, il donne, pour le salut de son âme et des âmes de ses ancêtres, à Dieu et au chevaliers du Temple de *Quittayo*, en pur don, la maison de Hamelin et de Geoffroy, dans sa seigneurie, libre de toutes immunités et trois manses dans le bois de Mayenne (copie : B.N.F., nouv. acq. latines, 1254, fol. 46-47 v<sup>o</sup>). En janvier 1266 (n. st.), il promet de ne pas défricher dans sa forêt (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 621). Il déclare à tous les chevaliers, religieux et autres usagers de la forêt de Mayenne qu'il ne défrichera point dans cette forêt, mais qu'il pourra vendre (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 621, d'après Arch. nat., L 972, n<sup>o</sup> 732). Le 15 janvier 1265 (n. st.), il confirme la donation faite, au prix de 12 deniers mansais, par Robin de Monceaux à Jean Aubry, du « fresche dessus l'Escolay » (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 622). Le 9 janvier 1273 (n. st.), une lettre est scellée du sceau de la cour de monsieur Alain d'Avaugour, chevalier, seigneur de Mayenne. Elle est relative à la bailliée de la terre de Bassouin et des Genétais par Robin de Monceaux à Jean Aubry (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 622).

<sup>78</sup> *Cum de facto patris ageretur qui, tanquam fatuus et dilapidator bonorum suorum* (*Olim. op. cit.*, t. I, p. 624-625).

<sup>79</sup> *Olim. op. cit.*, t. I, 670-671.

<sup>80</sup> Qui a repris les biens de Pierre de Bretagne, son fils, qui meurt en 1268 peu avant de partir en croisade.

<sup>81</sup> Indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 621-622 ; publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1015 (avec le *vidimus* du roi de France, de Paris, daté de décembre 1268).

<sup>82</sup> En mars 1277, Guillaume de La Motte, écuyer, sénéchal d'Henri d'Avaugour, écuyer (il s'agit d'Henriot), en la terre de Dinan, atteste que Bertrand de Tremeureuc, écuyer, avec l'accord de son épouse, et de Raoul, son fils aîné, âgé de 14 ans, a échangé avec l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois tout ce qu'il avait et devait avoir de droiture et de saisine dans la paroisse de Saint-Briac, pour toujours, contre un tonneau de vin breton de rente par an, rente donnée à l'abbaye par Geoffroy de Tremeureuc. Il lui concède aussi une demi mine de froment de rente que les moines avaient dans la paroisse de Plouer dans la seigneurie d'Henri d'Avaugour (« en nostre seigneurie »). Acte scellé par le sénéchal, mais réservant les droits de Henri d'Avaugour (copie : Arch. dép. Côtes-d'Armor, cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, p. 50 et 101, en français ; publié : *Anciens évêchés*, t. III, p. 155-156, n<sup>o</sup> CCLXVII).

À la majorité d'Henriot en 1273, Henri I<sup>er</sup>, qui gérait ses biens du Goëлло<sup>83</sup>, prit l'habit de franciscain, avec son frère et ses autres vassaux. Il se fit alors appeler frère Henri d'Avaugour, seigneur de Goëлло, chevalier<sup>84</sup>. Il s'installa dans le couvent des franciscains de Dinan et pût ainsi surveiller, protégé par son statut ecclésiastique, ses domaines bretons et les manœuvres du duc tandis que son petit-fils s'occupait des terres mancelles et normandes.

Henri I<sup>er</sup> mourut à Dinan le 6 octobre 1281<sup>85</sup> et fut enterré sous un gisant le représentant en habit de saint François<sup>86</sup>.

## Henri II d'Avaugour (1281-1301)

### *Un héritage difficile*

Henri I<sup>er</sup> d'Avaugour laissa tout de même à son petit-fils un héritage bien diminué. Les ensembles compacts qu'avaient fondés son père, le comte Alain, autour du Penthièvre et du Trégor, et son grand-père, Juhel de Mayenne, autour de Dinan et de Mayenne, avaient volé en éclats sous les coups de boutoir des ducs de Bretagne de la maison de Dreux. Les rois de France n'avaient pas respecté leurs engagements envers Avaugour et avaient laissé faire le duc de Bretagne.

Né en 1247<sup>87</sup>, Henri II est déjà seigneur de Mayenne vers 1275, mais on ne sait à quelle date il succéda à son père. Il est donc majeur en 1272,

<sup>83</sup> En février 1273 (n. st.), l'official de Saint-Brieuc atteste des lettres de la cession que fit Hamon Dupuis de tous ses droits sur la prévôté de Plouagat en faveur d'Henri d'Avaugour pour deux rais de froment de rente (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 218, n° 3). En avril 1274, le chevalier Jean de Goudelin, lui cède le village de Gorzehern, sis en la paroisse de Goudelin (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 218, n° 2).

<sup>84</sup> En mars 1278, Frère Henri d'Avaugour, seigneur de Goëлло, chevalier, fait savoir que comme il est frère mineur (franciscain), avec l'accord de son petit-fils Henri d'Avaugour, seigneur de Mayenne, chevalier, il rend aux moines de Saint-Magloire de Léhon, le manoir et l'hébergement du prieuré située à la porte d'Orient dans la paroisse de Saint-Quay (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 420, C 12, chap. 3<sup>e</sup>, parchemin, 17,5 cm x 14,5 cm, avec une copie sur parchemin de 21 cm x 11,7 cm, accompagnés par une transcription ; publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 377-378, n° XL, qui rectifie la date de l'acte de 1268 donné par dom Morice, prieuré de Saint-Magloire de Léhon ; publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1046, en latin ; copie : B.N.F., ms. français 22319, abbaye de Marmoutier, p. 108).

<sup>85</sup> DU PAZ, *op. cit.*, p. 129.

<sup>86</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 97 d'après ODORICI, L., *Recherches sur Dinan et ses environs*, p. 322 et DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1626*, t. XX, p. 54.

<sup>87</sup> René COUFFON, *op. cit.*, p. 101.



mais il n'est encore qu'écuyer en 1277<sup>88</sup>. L'année suivante, il est qualifié de chevalier<sup>89</sup>.

Henri II doit gérer une succession difficile, répondre aux exigences des ducs de Bretagne et des membres de sa famille. À la mort de son grand-père, il refuse de prêter hommage au duc de Bretagne, Jean I<sup>er</sup>, pour tout l'héritage breton de son grand-père tant qu'il ne recevra pas les biens issus de sa mère, soit ses droits sur Dinan-nord. Le roi de France, Philippe III le Hardi, doit intervenir pour désamorcer une situation explosive, risquant d'embraser la Bretagne et le nord-ouest du royaume de France. En 1277, Henri II conserve alors le droit de bris, fort lucratif, en Goëlle. En juillet 1280, il doit continuer le démantèlement du château de Châtaudren entrepris par son grand-père. Pour rembourser les sommes versées par le duc de Bretagne pour l'acquisition de Dinan, Henri II doit procéder à un montage financier complexe. Il donne comme caution sa terre de Passy-sur-Marne don du duc de Bretagne<sup>90</sup>. Mais en novembre de la même année, il doit abandonner cette terre de Passy à son beau-frère, Guy VII de Laval, pour le second fils de celui-ci, Guillaume de Laval, avec le péage de Nogent-sur-Marne, pour récupérer la terre de L'Aigle qui avait été vendue au riche Guillaume de Beaumont-sur-Oise, grand-père de Guillaume de Laval<sup>91</sup>.

N'ayant pu réaliser ses promesses et pour éviter la confiscation de l'héritage de sa mère, il traite avec le duc. Pour remplacer Passy-sur-Marne, il souhaite lui donner la terre de L'Aigle. Il négocie alors avec son

<sup>88</sup> Voir l'acte de mars 1277 de Guillaume de La Motte, écuyer, qui est cité comme sénéchal d'Henri d'Avaugour, écuyer, en la terre de Dinan (copie : Arch. dép. Côtes-d'Armor, cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, p. 50 et 101, en français ; publié : *Anciens évêchés*, t. III, p. 155-156, n° CCLXVII).

<sup>89</sup> Voir l'acte de mars 1278 où Henri d'Avaugour, seigneur de Goëlle, chevalier, en devenant franciscain, avec l'accord de son petit-fils, Henri d'Avaugour, seigneur de Mayenne, chevalier, rend aux moines du prieuré de Saint-Magloire de Léhon l'hébergement du prieuré à Pontrioux dans la paroisse de Saint-Quay (original : Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 420, C 12, chap. 3<sup>e</sup>, parchemin, 17,5 cm x 14,5 cm, avec une copie sur parchemin de 21 cm x 11,7 cm, accompagnés par une transcription ; copie : B.N.F., ms. français 22319, abbaye de Marmoutier, p. 108 ; publiés : *A.E.*, t. IV, p. 377-378, n° XL, qui rectifie la date de l'acte de 1268 donné par dom Morice, prieuré de Saint-Magloire de Léhon ; et *D.M.*, *pr.*, t. I, col. 1046, en latin).

<sup>90</sup> Acte de Philippe III le Hardi, roi de France (publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1052-1053, Église de Tours).

<sup>91</sup> BROUSSILLON, A. BERTRAND DE, *La maison de Laval (1020-1605). Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitry*, t. II, *Les Montmorency-Laval (1264-1412)*, Paris, 1898, p. 44 ; indiqué : ANGOT, A., *Généalogies féodales mayennaises du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Laval, 1942, p. 623. L'affaire est très complexe car Guy VII de Laval a épousé en premières noces la sœur de la seconde épouse d'Alain d'Avaugour, et donc la belle-mère d'Henri II, et en secondes noces la sœur de l'épouse de Henri II d'Avaugour.

oncle, Geoffroy d'Avaugour qui devait sans doute hériter de cette terre d'Henri I<sup>er</sup>. En 1282, à Paris, le roi de France atteste de l'accord entre Henri II et Geoffroy. Ce dernier abandonne ses droits sur la terre de L'Aigle et la maison qui fut au comte de Macon (frère de Pierre de Dreux, duc de Bretagne) contre 100 livres de rente, transmissibles, à prendre sur l'abbaye de Beauport à la Saint-Michel<sup>92</sup>. Il peut alors abandonner au duc, en 1283, la terre de L'Aigle et la terre de Margon (Perche, dot de son épouse). Il laisse comme otages au duc, à Carhaix, ses principaux vassaux : Geoffroy Boterel, seigneur de Quintin ; Rolland, vicomte de Tonquédec ; Pierre Tourmenine, chevalier. Il laisse aussi en garantie la moitié du « champ et de la ville de Dinan », le château de Léhon et 2 000 livres. Le duc aura le reste de Dinan en viager contre la moitié du marché de Dinan (qui semble très lucratif) et 500 livres. Il renonce, de même, à réédifier le château de Châtelaudren et à réclamer toutes les levées d'impositions faites à Dinan<sup>93</sup>. Il doit supplier le roi de France de recevoir l'hommage du duc de Bretagne pour la terre de L'Aigle<sup>94</sup>.

### *La reconstitution du patrimoine des Avaugour*

Henri II a des préoccupations typiques d'un grand seigneur, telles que la gestion de ses domaines, la protection des établissements religieux fondés par ses ancêtres, l'accomplissement de ses devoirs de suzerain. Il semble en outre avoir gagné l'estime de ses vassaux pour ses talents d'arbitre et ne manquera pas de répondre à ses devoirs militaires et de conseils.

C'est ainsi qu'il règle une série de problèmes avec les abbayes protégées par sa famille. En 1282, il donne à l'abbaye de Fontaine-Daniel, dans le Maine, 26 boisseaux de froment sur le grenier de Mayenne<sup>95</sup>. En avril 1283, il confirme toutes les donations de son grand-père à l'abbaye de Beauport<sup>96</sup>. La même année, il s'accorde avec le prieur de Fontaine-Guéhard (en Normandie) et lui concède des lettres de non-préjudice pour le gîte qu'il avait pris sur lui<sup>97</sup>. En 1286, il déclare que ses officiers avaient, à tort, saisi les biens de l'abbaye de Savigny, en Normandie<sup>98</sup>.

De même, dans le cadre des ses relations avec ses voisins et parents, il fit face aux exigences d'Alain VI, vicomte de Rohan, qui voulait étoffer

<sup>92</sup> Publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1063 ; copie : B.N.F., ms. français 22325, p. 860.

<sup>93</sup> Publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1066-1067 ; Arch. nat., J 241<sup>A</sup>, n° 21.

<sup>94</sup> Arch. nat., J 241.

<sup>95</sup> Le 6 juillet (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 623-624).

<sup>96</sup> Publié : *Anciens évêchés*, t. IV, p. 205-206, n° CCCLXXII.

<sup>97</sup> Indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 624.

<sup>98</sup> Le 8 mars (n. st.) (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 625).

ses domaines vers le nord de la Bretagne. Alain VI avait épousé Isabeau, dame de Correc, probablement une Avaugour (en Penthievre)<sup>99</sup>. Il est très probable qu'Alain VI avait refusé de rendre la dot de son épouse, décédée sans descendance. Henri II, pour s'arranger avec son puissant beau-frère, trouva une solution dans le mariage de sa fille, Agnès, avec le fils aîné de celui-ci. Ainsi la terre et le château de Correc revinrent aux Avaugour tandis qu'Agnès apportait en dot à la maison de Rohan la forêt et le manoir de Garenne dans le Goëlle, soit 400 livres de rente<sup>100</sup>.

En parallèle, il ne manqua pas de s'occuper de ses vassaux. En 1284, il régla un accord avec les bourgeois de la ville d'Ernée, en Mayenne, les reconnaissant comme seuls administrateurs de la maison-Dieu d'Ernée<sup>101</sup>. En 1287, il promit à Raoul de Dinan, vicomte de Bellière de régler sa dette envers le prieur et le chapitre de Saint-Malo, soit 100 livres<sup>102</sup>. De même, il était présent, en 1298, comme témoin, lorsque son vassal et parent, Rolland de Dinan, seigneur de Montafilant, fut condamné à payer, sur ordre des officiers du duc de Bretagne, 2 000 livres en quatre ans sur sa part d'héritage de la vicomté de Léon<sup>103</sup>.

Henri II fut choisi pour ses talents d'arbitre pour régler les affaires familiales des grands seigneurs du Maine, ses parents. Le 3 juillet 1290, il arbitra l'échange entre son beau-frère, Guy VIII, seigneur de Laval et de Vitré et son cousin, le seigneur de Mathefelon. D'autre part, le 30 octobre 1292, à Saumur, il scella et garantit de ce fait l'acte de Guy VIII de Laval fixant la part d'héritage de ses enfants issus de son second mariage<sup>104</sup>. Enfin, alors que son épouse venait de décéder et qu'il était lui-même mourant, Maurice V de Craon, son voisin et cousin, le nomma tuteur de ses enfants le 1<sup>er</sup> septembre 1293<sup>105</sup>. La confiance des seigneurs de Laval et de Craon lui permit d'administrer ainsi une grande partie du Maine.

Enfin et surtout, il répondit à ses devoirs de vassal en attestant auprès des autorités ducales, à Ploërmel, en août 1294, qu'il devait effectivement au duc de Bretagne, 10 chevaliers d'ost pour ses terres de Goëlle et de Quintin. C'est, avec l'évêque de Dol, la seconde plus forte contribution militaire de Bretagne. Mais il semble avoir été tenté de reporter le coût de

<sup>99</sup> La terre de Correc est souvent donnée en dot aux filles de la maison d'Avaugour.

<sup>100</sup> Publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1082-1083.

<sup>101</sup> Le 8 septembre (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, 1942, p. 624).

<sup>102</sup> En novembre, devant sa cour de Dinan (publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1081 ; copie : B.N.F., ms. français 22322, p. 531, Hôpital de Saint-Malo).

<sup>103</sup> Publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1127-1128.

<sup>104</sup> BROUSSILLON, A. de, *La maison de Laval, op. cit.*, t. II, p. 97 ; indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 626.

<sup>105</sup> Indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 626.

ce devoir militaire sur ses vassaux. Un acte montre Alain de Kerraoul refuser de contribuer pour un chevalier<sup>106</sup>. Henri II fut présent, comme le voulait son devoir de vassal, lorsque ses deux seigneurs, le duc Jean II de Bretagne et Charles de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et d'Anjou, marièrent leurs enfants, Isabelle de Valois avec Jean de Bretagne, vicomte de Limoges. Il garantit la donation de 20 000 livres faite au prince Jean par son grand-père<sup>107</sup>.

Henri II d'Avaugour eut un rôle pacifique tout au long de sa vie. Pourtant, il mourut pour le roi de France, le 21 novembre 1301<sup>108</sup>, très certainement en Flandre, peut-être des suites de la campagne militaire de 1297 qui avait pour but de réprimer la révolte des Flamands<sup>109</sup>.

### *Une importante progéniture*

Henri II d'Avaugour avait épousé, en 1270<sup>110</sup>, sa cousine (assez lointaine) Marie de Brienne, fille du vicomte de Beaumont, seigneur de Sainte-Suzanne, de La Guerche, de Pouancé et de Château-Gontier, qui lui apporta la terre de Margon. Elle était issue d'un des plus hauts lignages de la chrétienté puisqu'elle descendait de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople, et de la sœur de Blanche de Castille. Elle était donc apparentée au roi de France. Elle mourut, selon le nécrologe de Beauport, le 13 mars 1329 (n.st.). Ils eurent dix enfants.

Cette importante progéniture fut coûteuse en dots et en fiefs, provoquant la dispersion du patrimoine paternel. Mais elle permit de conforter l'implantation de la maison d'Avaugour dans le nord de la Bretagne et en Normandie. En effet, Jeanne épousa le puissant Geoffroy de Dinan-Montafilant, qui hérita de son père d'importants domaines dans le Trégor et le Penthièvre, mais aussi des droits de sa mère sur la vicomté de Léon. Blanche épousa le grand seigneur normand et grand officier de la Couronne, Guillaume d'Harcourt, grand queux de France, seigneur de La Saussaye et d'Elbœuf. Ses sœurs firent aussi de belles alliances : Marguerite eut pour époux le seigneur de Hambie, Guillaume Paynel ; Marie épousa Jean Tesson, seigneur de Cinglais.

<sup>106</sup> Copie : Arch. dép. Loire-Atlantique, E 132, n° 2 et B.N.F., ms. français 1659, fol. 59 v°-66 v°. Publié : MORVAN, Frédéric, «Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle», dans KERHERVÉ, Jean, dir., *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, 1999, p. 80.

<sup>107</sup> Publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1123-1126.

<sup>108</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 103.

<sup>109</sup> Cette campagne consista dans l'invasion de la Flandre et le siège de Lille et se termina par la trêve de Vive-Saint-Baron et la paix de Montreuil, le 19 juin 1299. Mais aucune chronique (même flamande) ne mentionne le décès de cet important seigneur.

<sup>110</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 101.

## Henri III (1301-1334)

Henri III d'Avaugour, dit IV de Penthièvre, fut un personnage plus considérable que son père, en ce sens qu'il renoua avec la politique de sa famille en s'approchant du trône royal pour retrouver sa place et ses biens en Bretagne.

### *Le favori du roi dans l'Ouest*

Après le désastre de Courtrai (1302), Philippe le Bel convoqua son ban et son arrière-ban. Henri d'Avaugour fut convoqué par lettres du 5 août 1303 à la réunion d'Arras avant d'aller combattre les Flamands révoltés<sup>111</sup>. Le roi de France trouva en Henri d'Avaugour un allié de poids face à l'incertain Jean II, duc de Bretagne, beau-frère du roi d'Angleterre, Édouard I<sup>er</sup>, alliés des Flamands. Jean II était aussi le père du prince Jean de Bretagne, qui fut nommé par son oncle, Édouard I<sup>er</sup>, pour exercer d'importantes fonctions en Aquitaine et en Écosse. Les chroniqueurs flamands mentionnent aussi que le duc aurait un moment envisagé, avec d'autres grands féodaux du royaume de France, de déserter juste avant la bataille de Mons-en-Pévèle (18 août 1305)<sup>112</sup>. Selon Guillaume Guiart, Henri d'Avaugour fut aux côtés du duc dans la neuvième bataille, lors de la bataille au résultat incertain<sup>113</sup>.

C'est une des raisons pour lesquelles le roi protégea Henri III d'Avaugour. Il refusa de prendre le parti du prieuré Saint-Malo de Dinan qui demandait à ne plus être dépendant de la maison d'Avaugour. Le roi décida de placer le prieuré sous sa garde en attendant une décision du duc de Bretagne<sup>114</sup>.

Par contre, les relations d'Henri III avec le duc de Bretagne, Jean II, n'étaient guère amicales. Henri III réclama avec force le remboursement (ou retour) des chevaux morts ou achetés par son père pour la guerre de Flandre au service du roi de France, soit la somme importante de 1 300 livres<sup>115</sup>. Il

<sup>111</sup> Publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1181 ; copie : B.N.F., nouv. acq. françaises 7413, fol. 36.

<sup>112</sup> *Istorie et croniques de Flandres*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, 2 vol., Bruxelles, 1879-1880, p. 264-265, 275-276, 278-279.

<sup>113</sup> GUIART, Guillaume, *La Branche des royaux lignages*, dans *R.H.F.*, t. XXII, p. 171-300, vers 20386.

<sup>114</sup> En 1302 (publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1178-1179 ; copie : B.N.F., ms. français 5512, fol. 23-24).

<sup>115</sup> Il réclame pour le retour des chevaux, morts ou achetés pour la guerre du roi de France par son père, le défunt Henri d'Avaugour, 1 300 livres et plus. Il demande aussi le remboursement des levées des coutumes et autres faites à Dinan par les officiers du duc car il avait en commun avec le duc les champs aux chevaux. Il «requist par plusieurs feis audit duc que l'an departeist son fé de la fé de Lehon, si come il esteit contenu es peis faites par la Cour de France». Il réclame aussi 1 000 livres car il était venu avec plusieurs témoins, en mission pour le duc, à Paris et aussi au Parlement du duc, ce qui lui coûta 1 000 livres (publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1204).

alla jusqu'à les réclamer encore aux exécuteurs testamentaires du duc, mort dramatiquement en 1305.

Ainsi donc, Henri III bénéficiait de la faveur du roi de France. En octobre 1305, c'est-à-dire après la mort du duc, le roi de France ordonna, à Paris, au bailli de Touraine de cesser toutes ses actions entamées contre lui<sup>116</sup> et lui fit l'honneur de ratifier et donc de protéger son traité de mariage avec Jeanne d'Harcourt dans lequel il était spécifié que si elle n'avait pas d'enfants mâles, ses filles à venir auraient droit à 1 500 livres en terres ou en revenus<sup>117</sup>. Son frère, Jean, sire d'Harcourt, promit devant le roi de doter sa sœur d'un revenu de 600 livres, 500 sur ce qu'il touchait de l'Échiquier de Rouen et 100 de ce qu'il recevait dans le bailliage de Rouen. Henri donna en douaire à son épouse la terre de L'Aigle et de Margon<sup>118</sup>. Par ce mariage, Henri entra dans le cercle très fermé des grands officiers de la Couronne tels que les Montmorency, Dreux, Trie, Melun, Harcourt, Sully.

À la mort retentissante du duc Jean II, les relations entre Henri III et la maison ducale de Bretagne s'améliorèrent. En effet, le nouveau duc, Arthur II était l'époux de Yolande de Dreux, princesse capétienne, membre de ce groupe de grands officiers de la Couronne. Henri avait donc la confiance du duc qui, à la veille de mourir, le 12 juillet 1311, à Nantes, le chargea d'établir la rente de 8 000 livres donnée en douaire à la duchesse Yolande<sup>119</sup>, alors qu'il s'occupait principalement de ses domaines du Maine et de Normandie<sup>120</sup>.

La mort d'Arthur II l'amena à intervenir dans les affaires de la famille ducale. Il était présent lorsque le nouveau duc Jean III confirma à Raoul de

<sup>116</sup> Copie : Arch. dép. Loire-Atlantique, E 113, cartulaire, fol. 44.

<sup>117</sup> Copie : Arch. nat., JJ 42A, fol. 35-v°, n° 59.

<sup>118</sup> Copie : Arch. nat., JJ 42A, fol. 35 v°, n° 60.

<sup>119</sup> Acte ratifié par le roi de France en mai 1312, à Paris. La rente devra être assise sur les domaines ducaux dans le Perche, le Maine, l'Échiquier de Rouen, la terre de L'Aigle, les domaines de Gâvre, de Montfaucon et de Guérande (copie : Arch. nat., JJ 48, fol. 2 v°.-4).

<sup>120</sup> Le 8 août 1310, il accorde à Jean Le Voyer, en récompense de ses services, la réception de l'hommage de la terre d'Euzevin à lui cédée par Guillaume de Neuville et Gervais des Écottais, mais aussi 20 sous de rente qu'il recevait sur la terre de Neuville, 16 sous sur le Bois-Martel, 16 sous sur le domaine de Huet de Montourtier et 28 sous sur la recette de Mayenne (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 628). Le 10 juin, il achète à Guillot une rente de quatre livres à prendre sur une terre de la paroisse d'Almèches, au diocèse de Sées, et sur l'hébergement du même lieu pour 40 livres (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 218, n° 7). Le 29 janvier 1312, il achète au même Guillot la moitié du moulin de Huc, sis sur le Sarthon, dans la paroisse de Longue-Noë (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 218, n° 8). En 1312, il permet au prieur de Fontaine-Géhard de transférer le chemin qui passait devant son prieuré et conduisait à la forêt au-dessus du prieuré (indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 628).

Montboucher un don d'Arthur II<sup>121</sup>. De même, à Guer où il dînait à la cour ducale, il régla un différend (bien énigmatique) entre Guy et son frère, le duc Jean III. En outre, il remplaça dans l'expédition de Flandre<sup>122</sup> le duc qui n'en avait pas les moyens financiers du fait de son conflit avec les exécuteurs testamentaires de ses père et grand-père, Jean II et Arthur II. Il paya même au duc un cheval de prix (300 livres) pour que ce dernier fasse bonne figure au tournoi de Tours<sup>123</sup>. Parallèlement, il continua de s'occuper de ses domaines du Maine<sup>124</sup> et partit même, selon René Couffon, avec son épouse en pèlerinage à Rome et en Terre Sainte<sup>125</sup>.

Toutefois, ces bonnes relations se dégradèrent lorsque le duc Jean III décida d'attaquer, devant la cour pontificale, la validité du mariage de son père avec la duchesse Yolande, menaçant de bâtardise les enfants de Yolande. Jean III manqua aussi d'empressement à reconnaître « le coup d'État » de Philippe V, en 1316, et ne se présenta pas au sacre du nouveau roi. Surtout, il prit le parti de son cousin, Robert d'Artois, contre la comtesse Mahaut d'Artois, belle-mère de Philippe V.

### *Le proche du roi Philippe V*

Philippe V s'appuie sur Henri III pour soumettre les grands féodaux du nord-ouest de son royaume, Charles de Valois, comte d'Anjou, et son gendre, Jean III, duc de Bretagne. Le 8 octobre 1317, à Paris, Henri III d'Avaugour, son cousin, Amaury de Craon et Jean de Vendôme, prêtent serment de ne pas se liguer contre Charles de Valois et sa famille<sup>126</sup>. La

<sup>121</sup> Copie : B.N.F., fonds français 22325, extrait des archives de l'église cathédrale de Rennes, fol. 40 ; copie Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 616, n° 6, fonds A. de La Borderie.

<sup>122</sup> Il s'agit certainement des campagnes de 1313 et 1314 marquées par la reconquête de la Flandre et le siège de la ville de Lille par les troupes royales (PIRENNE, Henri, *Histoire de la Belgique*, Bruxelles, 1922-1929, t. I, p. 254 ; dom MORICE, *Histoire*, op. cit., t. II, p. 232). Les officiers de l'hôtel ducale, Olivier de La Chapelle, futur maréchal de Bretagne, et Raoul du Boschet, chevaliers, doivent lui rembourser ses frais et ceux de son chevalier banneret, Rolland de Dinan, seigneur de Montafilant, grand seigneur du Penthièvre et du Trégor ; de ses chevaliers bacheliers, Guillaume de La Perrière, le sire mayennais de Mongeroul, Guillaume d'Automn (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 176, n° 2 ; publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1257).

<sup>123</sup> Acte d'octobre 1316 (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 176, n° 3, parchemin scellé, 9 cm de haut sur 16 cm de large, en français ; publié : dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1265).

<sup>124</sup> Le 2 août 1315, il fait un accord avec Guillaume de La Beschère, au sujet de la haute justice et la voirie de La Beschère, qui restera à Guillaume, sauf le vol, le meurtre, moyennant 100 sous de rente (indiqué : ANGOT, A., op. cit., p. 628-629).

<sup>125</sup> COUFFON, R., op. cit., p. 107, d'après B.N.F., ms. français 21858 et B.N.F., ms. français 22338, p. 3 qui mentionne le nom de son écuyer, Chiquet.

<sup>126</sup> Publié : *Inventaire analytique des liasses J 178 et J 179 des Arch. nat., extraits des archives de l'Anjou*, éd. MARCHEGAY, Paul, Angers, 1853, t. II, p. 208, n° 91, d'après un original conservé aux Arch. nat., J 178<sup>B</sup>.

menace est à peine voilée. En cas de révolte contre son neveu, le nouveau roi, Charles de Valois ne peut compter sur ses principaux vassaux, fidèles à Philippe V. En 1317, Henri III est un des proches du roi car il est convoqué, le 12 juillet, avec d'autres fidèles de Philippe V, avec vingt armures de fer pour être présent au duel qui doit opposer le 1<sup>er</sup> septembre l'ennemi le plus acharné de Mahaut d'Artois, Ferri de Picquigny, au champion de celle-ci, Jean de Varennes, conseiller du roi<sup>127</sup>. En octobre 1318, avec le soutien du roi et des autres membres du parlement de Paris, Henri III et son beau-frère, Guillaume d'Harcourt, décident que le roi n'a pas à convoquer la cour des Pairs dans l'affaire de Robert d'Artois, cousin germain du duc et gendre de Charles de Valois<sup>128</sup>. Il mande, le 4 mars 1319, au nom du roi aux baillis de Rouen et de Gisors d'arrêter en dehors des lieux consacrés Jean de Moreinville, chevalier<sup>129</sup>. Cela fait donc de lui un membre influent du parlement, du Grand conseil royal<sup>130</sup>. Il est en outre nommé enquêteur-réformateur du roi dans le comté de Bourgogne (appartenant à l'épouse de Philippe V)<sup>131</sup>.

La faveur royale avait des avantages. Henri recevait 50 livres sur la ferme de Brécé en Normandie<sup>132</sup> et 500 livres de rente sur l'Échiquier de Rouen<sup>133</sup>. Son cousin, Louis d'Avaugour était chevalier de l'Hôtel du frère et héritier du roi, Charles, comte de La Marche<sup>134</sup>. Son frère, Jean, parce qu'il était cousin de la reine, alors qu'il n'était âgé que de 29 ans, obtint en 1320 l'évêché de Saint-Brieuc, alors vacant. L'emprise de la maison d'Avaugour sur le Penthièvre devint totale lorsque Guy de Bretagne, époux (depuis 1318, fiancé en 1316) de Jeanne, fille aînée et principale héri-

<sup>127</sup> Copie : Arch. nat., JJ 55, fol. 17, n° 32 ; analyse : *Registres du Trésor des Chartes*, t. II : *Règnes des fils de Philippe le Bel*. Première partie : *règnes de Louis X le Hutin et de Philippe V le Long*. *Inventaire analytique* par GUÉROUT, J., sous la direction de R. FAWTIER, Paris, 1966, n° 1488-1489, p. 273.

<sup>128</sup> Indiqué dans *Actes du Parlement de Paris*, tome II : 1299-1328, par BOUTARIC, Edgar, Paris, 1867, p. 218, n° 5185, d'après *Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi*, éd. comte BEUGNOT, t. III, seconde partie, p. 162.

<sup>129</sup> Indiqué dans BOUTARIC, *Actes du Parlement de Paris*, *op. cit.*, t. II, 1299-1328, Paris, 1867, p. 274, n° 5714.

<sup>130</sup> C'est le seul organe de gouvernement en juillet 1318 (copie : Arch. nat., JJ 56, n° 451 ; BOUTARIC, *Acte du Parlement*, *op. cit.*, t. II, p. 19), en janvier 1320 (copie : Arch. nat., JJ 58, n° 384 ; voir BOUTARIC, *Acte du Parlement*, *op. cit.*, t. II, p. 24). Il y participe peu en fait, seulement trois mois (BOUTARIC, *Acte du Parlement*, *op. cit.*, t. II, p. 32).

<sup>131</sup> Acte de février 1318, selon un vidimus de mars 1318 (n. st.) (copie : Arch. nat., JJ 56, fol. 47-48 v, n° 122 ; analyse : *Registres du Trésor des Chartes*, t. II, *op. cit.*, n° 1743, p. 325).

<sup>132</sup> 6 juillet 1317, à Paris (copie : Arch. nat., JJ 54<sup>A</sup>, fol. 42, n° 558 ; analyse : *Registres du Trésor des Chartes*, t. II, *op. cit.*, n° 1222, p. 223).

<sup>133</sup> Le 23 octobre 1323 (Arch. nat., J 241 A, n° 28).

<sup>134</sup> En 1321 (copie : B.N.F., nouv. acq. françaises 7413, fol. 112 v°).



tière d'Henri III, obtint de son frère, en avril 1317, contre sa renonciation à la vicomté de Limoges, le Trégor et le Penthièvre<sup>135</sup>. Le choix de ces deux terres n'était pas fortuit. Jean III aurait pu donner en apanage à son frère le Vannetais, la Cornouaille ou le Léon. Donner le Penthièvre et le Trégor à Guy de Bretagne, et par lui, à son beau-père, Henri III, revenait à reconstituer la puissance territoriale de la maison de Penthièvre dans le nord de la Bretagne. En effet, Guy et Henri III étaient très proches. Avant 1315, à Guer, Henri III était intervenu pour résoudre un différend entre Guy et son frère. En 1316, il accompagne Guy, alors fiancé de sa fille, au couronnement du pape Jean XXII (5 septembre) qui leur donna des privilèges ecclésiastiques<sup>136</sup>. En 1327, à la mort de son épouse, en raison de la grande affection qu'il lui portait, et pour ses grands services, Guy donna à «son bon et loial ami» Henri d'Avaugour, seigneur de Goëlle et de Mayenne, et à ses héritiers, 2 000 livres de rente par an, assignée sur les châtelainies de La Roche-Derrien et de Châteaulin-sous-Trieux<sup>137</sup>. À la veille de mourir en 1331, Guy lui confirma ce don<sup>138</sup>.

La mort de Philippe V en 1322 lui causa quelques tracasseries. Le nouveau roi, Charles IV, ordonna, le 2 mars 1323, à son parlement de continuer les procès entrepris entre le duc de Bretagne et Henri d'Avaugour, Olivier de Montauban, Pierre de Rostrenen et Jean de Rieux<sup>139</sup>. Cette demande ne semble pas avoir eu de suite. Henri III se retira dans ses terres<sup>140</sup>. La maison d'Avaugour garda tout de même quelques atouts, puisque le pape Jean XXII transféra, en 1328, son frère Jean de l'évêché de Saint-Brieuc à celui, beaucoup plus riche, de Dol. La mort de la fille d'Henri III en 1327, puis de son gendre, en 1331, lui laissa le contrôle de l'héritage de sa petite-fille, Jeanne de Bretagne, dame de Penthièvre, qui n'était alors qu'une enfant. Henri III gouvernait ainsi un territoire allant du Léguer aux confins

<sup>135</sup> Les châtelainies de Minibriac, de Guingamp, de Pontrioux, de La Roche-Derrien, et tout le Penthièvre, sauf le château de Jugon, d'une valeur de 8 000 livres. L'acte est ratifié par le roi Philippe V.

<sup>136</sup> Gratifications des 11 et 17 septembre (POCQUET, *Les papes...., op. cit.*, p. 210-211).

<sup>137</sup> Copie : B.N.F., ms. français 22331, p. 649-650.

<sup>138</sup> Le 21 juin 1331 (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique. E 218, n° 5, vidimus d'Henri du Cang, de la vicomté de Caen).

<sup>139</sup> Indiqué dans BOUTARIC, *Actes du Parlement de Paris, op. cit.*, t. II, p. 508, n° 7104.

<sup>140</sup> En décembre 1322, il acquiert des religieux de Saint-Évroul tous les fiefs et héritages leur appartenant dans la seigneurie de La Roche-Mabille contre 604 livres tournois (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 218). Le 24 mars, 1323, il approuve avec son épouse la fondation d'une chapellenie, dotée de 15 livres de rente, en l'église de Notre-Dame de Paimpol, faite par Jean Lebrun, chanoine de Saint-Brieuc, et curé de Plénée (original : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 82, n° 1, abîmé). Le 27 mai 1325, il donne des lettres d'amortissements pour une terre donnée à La Chapelle Notre-Dame de Paimpol, avec l'autorisation de Jean d'Avaugour, évêque de Saint-Brieuc, et frère du dit Henri, d'en faire un cimetière (DU PAZ, *op. cit.*, p. 32 ; indiqué : ANGOT, A., *op. cit.*, p. 629).

de la Mayenne. Pourtant, un seul acte mentionne son intervention en Trégor lorsqu'il demande à son sénéchal de Goëlle et à Pierre Poulart (futur conseiller de Jeanne de Penthièvre) d'enquêter dans la forêt du prieuré de La Trinité de Guingamp<sup>141</sup>. Henri d'Avaugour, protégé par le pape, reçut à la curie en 1332 de Jean XXII la rose d'or et d'autres privilèges pour lui et sa famille<sup>142</sup>.

Il mourut peu après, le 1<sup>er</sup> février 1334<sup>143</sup>, semble-t-il au Mans, alors qu'il rentrait d'Avignon<sup>144</sup>. Son corps fut déposé au couvent des cordeliers du Mans, puis transféré à celui des cordeliers de Guingamp<sup>145</sup>. Il fut inhumé dans le tombeau de son père<sup>146</sup>.

### *Une succession difficile*

Henri III d'Avaugour n'eut de son mariage avec Jeanne d'Harcourt que trois filles, Jeanne, morte avant son père, en 1327, épouse de l'héritier présomptif du duché de Bretagne, Guy de Bretagne ; Marguerite, mariée à Hervé VII, seigneur de Noyon-sur-Andelle, puissant seigneur breton et normand, et enfin, Isabeau, qui eut pour époux Geoffroy VIII, seigneur de Châteaubriant (mort en 1347), puis Louis, vicomte de Thouars (mort en 1370), deux grands seigneurs des Marches du sud-est de la Bretagne.

La succession d'Henri III ne fut guère aisée. En 1338, Marguerite d'Avaugour, dame de Noyon, fit estimé les biens de son père dans le Goëlle et le Guéméné, puis demanda et obtint du sire de Quintin (un Penthièvre), tuteur de Jeanne de Penthièvre, 300 livres de rente par an sur la terre de Mayenne et 500 livres sur les châtelainies de Châtelaudren et de Lanvallon<sup>147</sup>. À partir de 1348, Jeanne de Penthièvre, alors devenue duchesse de Bretagne, dûit affronter les réclamations de ses tantes. Elle abandonna la jouissance de l'hôtel parisien de son grand-père à sa

<sup>141</sup> Original : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 4 H 60, abbaye de Saint-Melaine de Rennes, français ; publié : *Anciens évêchés*, t. VI, p. 226-227, n° CLXXXV.

<sup>142</sup> Le 29 mars. C'est un présent solennel que le pape donne à un souverain ou à un prince recommandable par son zèle pour la foi chrétienne. C'est lors de ce voyage qu'il obtient pour lui et sa petite-fille, Jeanne de Penthièvre (et non sa fille, morte en 1327) une dispense de résidence à huit chapelains de sa suite. Guillaume, son frère, chevalier du diocèse de Tréguier, et l'épouse de celui-ci, Catherine, reçoivent l'indult de l'autel portatif (bulles du 23 février) (POCQUET, *Les papes...*, *op. cit.*, p. 220-221).

<sup>143</sup> Et non le 19 juin 1333, selon un acte du prieuré de Saint-Ursin, comme l'affirme ANGOT, A. (*op. cit.*, p. 108-109).

<sup>144</sup> Dom MORICE (*pr.*, t. I, col. 112) se trompe en affirmant qu'il partait à la Cour de Rome.

<sup>145</sup> Arch. nat., J 179, pièce n° 9.

<sup>146</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 108.

<sup>147</sup> L'acte est scellé pour Jeanne de Penthièvre par son grand-oncle, Guillaume d'Avaugour (dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1394-1395).

tante<sup>148</sup>. À la mort de Jeanne d'Harcourt, veuve d'Henri III, il fallut encore se partager la succession<sup>149</sup>. Marguerite d'Avaugour, en 1354, reçut 1 000 livres sur les terres de Normandie venant de Jean d'Harcourt. Isabeau, veuve du seigneur de Châteaubriant, obtint, le 8 avril de la même année, 500 livres de rente sur les châtelainies de Paimpol et le manoir de Correc, avec 1 000 livres sur l'Échiquier de Rouen<sup>150</sup>. En août, Jeanne de Penthièvre ordonna de transférer la rente d'Isabeau assise sur les recettes de Guingamp, Châtelaudren, Paimpol et Lanvollon, sur celle de Nantes. L'affaire n'était toujours pas réglée en 1376, puisque Jeanne de Penthièvre, ne pouvant pas payer sa tante, lui donne la terre, le château et la châtelainie de L'Aigle en Normandie avec la terre de Rémalard dans le comté du Perche, valant les deux tiers des 500 livres dues<sup>151</sup>.

\*

\*\*

Pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, la maison d'Avaugour connut des déboires qui auraient pu détruire toute autre puissante lignée. Les fiançailles brisées en 1213 d'Henri, héritier du lignage, et de la duchesse Alix, lui coûtèrent très cher. Les fiefs de Penthièvre et de Tréguier furent confisqués. Considérée comme une concurrente et comme le soutien naturel de toutes rébellions contre leur autorité, cette famille dut affronter l'hostilité quasi permanente des ducs de Bretagne de la maison de Dreux, Pierre I<sup>er</sup>, Jean I<sup>er</sup>, Jean II et Jean III.

Pourtant, elle parvint à se maintenir et même à se renforcer. Ses alliances matrimoniales lui permirent de compenser les pertes subies. Henri I<sup>er</sup>, en épousant Marguerite de Mayenne, était protégé par les très puissants seigneurs de Mayenne. Le destin permit à leur fils d'hériter de ces derniers, mais aussi, par son mariage avec une riche héritière bretonne, de détenir entre ses mains la totalité de Dinan. La maison d'Avaugour était alors une des plus puissantes familles du nord-ouest du royaume, détenant de nombreux fiefs et châteaux en Bretagne, dans le Maine et en Normandie. Les mariages d'Henri II d'Avaugour avec Marie de Brienne-Beaumont et de leur fils, Henri III, avec Jeanne d'Harcourt, allièrent ce

<sup>148</sup> Publié par JONES, Michael, *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364), suivi des actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384)*, Rennes, 1996, p. 115, n° 109.

<sup>149</sup> Elle était encore attestée en 1346.

<sup>150</sup> Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 176, n° 5 et 7.

<sup>151</sup> Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 218, n° 16.

lignage aux plus grandes familles du nord du royaume, mais aussi le lièrent de nouveau étroitement aux rois de France.

Les chefs de la maison d'Avaugour peuvent soutenir la comparaison avec les ducs de Bretagne. Pour le roi de France, l'héritier de la maison ducale de Rennes est un contrepoids. Le favoriser, c'est s'opposer à l'essor de l'autorité du duc de Bretagne dans la péninsule armoricaine. Même s'ils ont perdu le Penthièvre et le Trégor en 1214, mais aussi une partie de Dinan en 1264, les Avaugour restent encore très présents en Bretagne. Ils ont le soutien des membres de leur famille installés en Penthièvre et en Trégor depuis déjà fort longtemps. Ils ont aussi l'appui des leurs vassaux, grands seigneurs du Penthièvre et du Trégor comme les Dinan-Montafilant et les Tournemine. Pour beaucoup d'opposants à la reprise en mains du duché par les ducs, la maison d'Avaugour est un recours. Elle représente la tradition, l'époque où l'homme d'armes avait l'impression d'être libre de disposer de son fief et de ses hommes, à charge pour lui de combattre au côté de son chef de guerre. Les Avaugour profitent de tous les moments de faiblesse des ducs et surtout de leurs dissensions avec les rois de France pour tenter de reprendre leur place. Mais les ducs de Bretagne sont puissants, riches et surtout membres de la dynastie capétienne. Il faut attendre le règne trop court du roi de France, Philippe V (1316-1322), pour voir la cause des Avaugour triompher. Le Penthièvre et le Trégor sont alors entre leurs mains, ou presque. La politique de recours au roi de France a été enfin payante.

Pourtant, le destin semble s'acharner sur la maison d'Avaugour. Henri III n'a eu que des filles qui doivent se partager son immense fortune. Mais avant de disparaître, l'héritier de la maison de Rennes a chèrement négocié l'union de sa fille aînée et héritière avec l'héritier du duché de Bretagne, Guy de Bretagne, qui reste jusqu'à sa mort très proche de son beau-père. En fait, c'est la fille unique de Guy, Jeanne, dite de Penthièvre, qui devra réaliser le vieux rêve du comte Alain : réunir la puissance de la maison ducale à celle de l'antique maison de Rennes.

Mais, à la mort de duc Jean III en 1341, Jeanne de Penthièvre voit ses droits sur le trône breton contestés par son oncle Jean de Montfort. Elle s'appuie sur sa parenté Avaugour et sur ses très nombreux vassaux hérités des Avaugour pour tenter de s'imposer par les armes lors de la terrible guerre de Succession de Bretagne. Ses efforts sont vains. Elle ne peut que fonder la seconde maison de Penthièvre.

Frédéric MORVAN

## RÉSUMÉ

La maison de Penthièvre est marquée pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle par les personnalités de ses chefs, Henri I<sup>er</sup>, Henri II et Henri III, et leur rivalité avec la maison ducale.

À la mort de son père, le comte Alain, en 1212, le jeune Henri, descendant direct par les mâles des ducs de Bretagne de la maison de Rennes au XI<sup>e</sup> siècle, se voit spolié de son héritage par le prince capétien, Pierre de Dreux, qui lui a ravi sa fiancée, Alix, duchesse de Bretagne. Le Penthièvre et le Trégor sont perdus. Toute sa vie, Henri, qui a pris le nom d'Avaugour, tentera de recouvrer ce patrimoine. Le hasard des successions permet à son fils aîné, Alain, de détenir la totalité de la troisième cité de Bretagne, Dinan. Mais, les dépenses inconsidérées d'Alain et la puissance financière du duc de Bretagne, Jean I<sup>er</sup>, lui font perdre cet atout. Le fils d'Alain, Henri II d'Avaugour, réussit à restaurer la puissance familiale. Il est un des plus grands seigneurs du royaume de France. Son fils, Henri III, est conseiller du roi de France, Philippe V. Il profite des mauvaises relations du duc de Bretagne, Jean III, avec le roi, pour imposer le mariage de sa fille aînée et héritière avec Guy de Bretagne, qui obtient en apanage le Penthièvre. La mort de son gendre permet à Henri III de gouverner les fiefs de ses ancêtres au nom de sa petite fille, Jeanne, qui sera duchesse de Bretagne en 1341.

## ANNEXE

**Henri I<sup>er</sup> d'Avaugour (1205-1281)** eut de Marguerite de Mayenne (morte entre 1237 et 1241) plusieurs enfants :

1 - Alain, né vers 1224 et qui hérite de sa mère. Il épouse en premières noces, Clémence, dame de Dinan-nord, fille d'Alain de Beaufort, sénéchal de Dol, et d'Havoise de Dinan, dame de Dinan-nord et héritière des seigneurs de Dinan, de la branche aînée<sup>152</sup>. Il épouse en secondes noces Marie de Beaumont, fille d'un grand seigneur d'Ile-de-France, Guillaume de Beaumont, seigneur de Saint-Martin-des-Bois (Maine-et-Loire), de Villenoble (Seine), et de Bréviaire-en-Iveline (Seine-et-Oise), amiral du royaume de Naples sous Charles I<sup>er</sup> d'Anjou et fait comte de Caserte en 1268<sup>153</sup>. Elle est veuve de Jean de Clermont et a pour sœur aînée, Isabelle de Beaumont, épouse de Guy VIII, seigneur de Laval et de Vitré<sup>154</sup>. Elle reçoit en dot la terre de Brétigny, selon un acte de 1263<sup>155</sup>.

<sup>152</sup> MEAZEY, P., *op. cit.*, p. 58.

<sup>153</sup> Guillaume de Beaumont a pour frères Pierre, chambrier du royaume de Naples et comte de Montescalio et d'Alba ; Dreux, maréchal et vicaire général de la principauté d'Achaïe et de Geoffroy, ancien chancelier de Bayeux, grand chancelier du royaume de Naples jusqu'en 1271, évêque-duc de Laon. C'est lui qui sacre Philippe III le Hardi.

<sup>154</sup> BROUSSILLON, A. de, *op. cit.*, p. 35.

<sup>155</sup> Olim, *op. cit.*, t. I, p. 726.

Il a pour enfants :

a) Henri II (dit dans sa jeunesse Henriot), qui suit ;

b) Havoise, dame de Bécherel et de Romillé, épouse de Olivier de Tinténiac. Elle s'oppose à la vente de son père<sup>156</sup>.

c) peut-être Alix. Elle aurait épousé selon Mousset, Pierre de Kergorlay, et lui aurait apporté en dot la terre de Frinaudour et la vicomté de Quimper-Guézennec, évêché de Tréguier. Elle serait peut-être encore l'épouse de Geoffroy de Vendôme. Le nécrologe de Maubuisson indique une Alix d'Avaugour, morte religieuse dans cette abbaye. Mais il est très probable que René Couffon fasse erreur en la faisant seule fille d'Alain d'Avaugour et de Marie de Beaumont car alors elle aurait été davantage connue étant l'unique héritière d'une riche héritière<sup>157</sup>.

2 - Juhel, cité dans un acte de Marguerite de Mayenne. Son nom indique qu'il aurait dû, hériter des terres en Mayenne. Il aurait épousé Catherine de Léon<sup>158</sup>. Il se pourrait qu'il fût aussi le père de Brient I<sup>er</sup> de Lannion.

3 - Geoffroy, qui réclamait en 1282 à son neveu Henri II, la terre de L'Aigle en Normandie ainsi que la maison sise à Paris qui avait appartenu au comte de Macon, frère de Pierre de Dreux. Il avait épousé Méance. Il mourut le 4 juin 1303<sup>159</sup>.

Il a pour enfants Henri d'Avaugour, époux de Philippe de Rohan, fille d'Alain V et d'Aliénor de Porhoët, dame de La Chèze<sup>160</sup>. Ils ont trois enfants :

a) Geoffroy, attesté en 1300, en 1307<sup>161</sup>, 1316, qui épouse N. de La Roche-Moisan, qui reçoit de son frère, Richard, une rente de 100 livres sur les paroisses de Meslan et de Quilligomarc'h pour les droits de la succession de Guillaume de La Roche-Moisan, leur père<sup>162</sup>. Ils ont pour fils Louis, seigneur de Kergrois, chevalier du roi Philippe V le Long à Pâques 1321<sup>163</sup>, qui épouse sans doute la fille d'Olivier du Breil et d'Adelice de Lanvaux, dame de Kergrois (fille elle-même de Geoffroy de Lanvaux). Leur fils est Jean d'Avaugour, époux de Catherine de Pestivien, qui se remarie avec Riou de Rosmadec et qui avait reçu en douaire la terre de Saint-Léau, dans la paroisse de Plumieux dans la châtellenie de Ploërmel (D.M., *pr.*, t. I, col. 676). Le fils de Jean est Guillaume, attesté le 4 avril 1358 avec le sire de Rieux. Il est peut-être mort à la bataille d'Auray en 1364. La branche des Avaugour de Kergrois se termine avec Samuel, mort en 1672<sup>164</sup>.

<sup>156</sup> Dom LOBINEAU, *Histoire de la Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 259.

<sup>157</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 99.

<sup>158</sup> *Ibidem*, p. 97.

<sup>159</sup> *Ibidem*, p. 112.

<sup>160</sup> LA MOTTE-ROUGE, Olympe de, *Les Dinan et leurs juveigneurs*, Nantes, 1892, p. 156.

<sup>161</sup> Le 10 janvier 1307 (n. st.), il fait un accord avec le vicomte de Rohan où il reçoit 125 livres de rente. Il en fait un autre, le même jour, où il reçoit 175 livres sur la paroisse de Remungol (son sceau est écartelé et porte 3 macles de Rohan). En 1316, il échange avec le seigneur de Montfort des biens dans la paroisse de Saint-Lery contre la terre de Saint-Léau.

<sup>162</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 112, d'après B.N.F., ms. français 11546, fol. 90.

<sup>163</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 113, d'après B.N.F., ms. français 22347.

<sup>164</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 119. Mais, le dernier des Avaugour de cette branche est Anne Énard, seigneur de Thouaré, mort sans postérité en 1756. Il avait épousé la bâtarde non reconnue du Grand Dauphin.

b) Isabeau, qui épouse Geoffroy de Tinténiac. Selon un accord du 17 août 1320, Alain VI, vicomte de Rohan, lui donne pour la succession de sa mère 45 livres de rente assis sur la vicomté de Rohan et le Porhoët<sup>165</sup>.

c) Marie, qui meurt religieuse<sup>166</sup>.

**Henri II d'Avaugour (1247-1301)** avait épousé, en 1270 Marie de Brienne, fille du vicomte de Beaumont, seigneur de Sainte-Suzanne, de La Guerche, de Pouancé et de Château-Gontier, qui lui apporte la terre de Margon. Elle mourut, selon le nécrologe de Beauport, le 13 mars 1329 (n. st.).

Ils eurent dix enfants.

1) Henri III d'Avaugour, qui suit.

2) Jean, né en 1291, chanoine de Dol, chantre de Tréguier, élu à 29 ans, en 1320, après la mort d'Alain de Lamballe, conseiller du roi, évêque de Saint-Brieuc. Les bulles pontificales rappellent qu'il est cousin de la reine, Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe V le Long. Il fut transféré, le 25 avril 1328, par le pape Jean XXII, sur le très riche évêché de Dol. Il meurt le 8 mai 1340<sup>167</sup>.

3) Guillaume, qui reçoit le droit d'avoir un autel portatif en 1332 du pape, a dû accompagner en Avignon son neveu, Henri III. Il est certainement en faveur de sa petite-nièce, Jeanne de Penthièvre, d'après René Couffon, pendant la guerre de succession de Bretagne<sup>168</sup>.

Il a pour enfants<sup>169</sup> :

– Jean, seigneur d'Ambrières et de La Fosse-Louvain (Maine), gouverneur de Mayenne pour Jeanne de Penthièvre en 1359. Il épouse une Harcourt car son fils unique, mort sans enfant de son épouse Jeanne Paynel est nommé cousin de Jean d'Harcourt<sup>170</sup>.

– Blanche, épouse de Geoffroy d'Ancenis, fille du seigneur d'Ancenis et de Jeanne de Précigné suivant Dom Lobineau.

– Aliénor, abbesse de Maumusson.

– N..., épouse de Jean Ouvroing, seigneur de Poligné.

4) Jeanne, mariée en juin 1287<sup>171</sup> à Geoffroy de Dinan-Montafilant (mort en 1312), fils de Rolland de Dinan, seigneur de Montafilant et d'Anne de Léon. Rolland est un des plus grands seigneurs de Penthièvre et de Trégor. Il est un des plus importants vassaux d'Henri. Il est le chef d'armes et de la famille de Dinan. Anne de Léon est la sœur et une des deux héritières du dernier vicomte de Léon,

<sup>165</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 113, d'après dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1137 et B.N.F., ms. français 12338, fol. 5.

<sup>166</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 97, d'après B.N.F., ms. français 22327, fol. 137.

<sup>167</sup> POCQUET, *Les papes...*, *op. cit.*, p. 227-228 qui l'a prouvé.

<sup>168</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 103-104.

<sup>169</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 104.

<sup>170</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 104, d'après dom LE NOIR, *Preuves de la généalogie d'Harcourt*, Paris, 1907.

<sup>171</sup> *Anciens évêchés*, t. IV, p. 222.

Hervé le prodigue. Jeanne d'Avaugour reçoit en dot de 720 livres, plus une rente de 1000 livres sur le fief de La Roche-Suhart, dans la paroisse de Trémuson. Elle meurt le 5 mars 1299<sup>172</sup> et est inhumée dans la nécropole familiale de Beauport.

5) Agnès, qui épousa en 1288 Alain de Rohan, reçut donc le manoir de Garenne de Goëlle d'une valeur de 400 livres de rente. Alain mourut sans postérité avant son père.

6) Blanche, épousa le grand officier de la cour royale, Guillaume d'Harcourt, seigneur de La Saussaye et d'Elboeuf en Normandie, grand queux de France, dont elle n'eut pas d'enfants, dont on reparlera.

7) Marguerite, épouse en 1296 Guillaume Painel, seigneur de Hambie, grand seigneur normand. Elle reçoit, le 16 mars 1297, 2000 livres et 20 livres de rente en supplément de sa dot<sup>173</sup>.

8) Marie, épouse du seigneur normand, Jean Tesson, seigneur de Cinglais<sup>174</sup>. Elle obtient en supplément de dot, 200 mines de froment sur des terres dans l'Avranchin<sup>175</sup>.

9) Jeanne, épouse Jean Crespin, seigneur de Dangu, fils cadet de Guillaume Crespin, seigneur de Neufle et de Jeanne de Mortemer de «connétable de Normandie». Elle aurait reçu en dot une rente de 150 livres sur la terre de Châtelaudren<sup>176</sup>.

10) Clémence serait dame de Correc en 1343 (sa part d'héritage) et est attestée comme exécutrice testamentaire d'Anne de Laval, dame de Langonnet<sup>177</sup>. Elle meurt sans alliance<sup>178</sup>.

**Henri III d'Avaugour (?-1334)** eut de son mariage avec Jeanne d'Harcourt, qui vivait encore en 1346<sup>179</sup>, trois filles :

1) Jeanne, morte le 28 juillet 1327 et inhumée en habit de sainte Claire au couvent des Cordeliers de Guingamp. Elle a donc épousé Guy de Bretagne,

<sup>172</sup> LA MOTTE-ROUGE, O. de, *op. cit.*, p. 81-83.

<sup>173</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 218, n° 4.

<sup>174</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 105.

<sup>175</sup> Indiqué dans BOUTARIC, *Actes du Parlement de Paris, op. cit.*, t. II, p. 122, n° 4269, d'après *Olim, op. cit.*, t. III, p. 148.

<sup>176</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 106.

<sup>177</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1376.

<sup>178</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 106.

<sup>179</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 109. En 1335, à la Saint-Laurent, elle recevait l'hommage d'une chapellenie fondée par elle dans la chapelle Notre-Dame de Paimpol en 1326 par Jean Le Brun, chanoine de Saint-Brieuc (B.N.F., ms. français 12338, fol. 73). En 1338, elle consentait à ce que les religieux de Notre-Dame d'Almenesche reçoivent à leur moulin de Vendelle tous ceux qui viendraient y moudre, sauf toutefois ses hommes, contre une rente de 100 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 218). En 1339, le mercredi après la saint-Valentin, elle renonce au droit de patronage qu'elle prétendait avoir sur l'église Notre-Dame d'Escoublé, évêché de Séez et reconnaissait que ses ancêtres l'avaient donné ainsi que les dîmes qui en dépendaient aux religieux de Saint-Florent de Saumur (COUFFON, R., *op. cit.*, p. 109).



vicomte de Limoges, puis seigneur de Penthievre, mort au manoir de Nigon-lès-Paris<sup>180</sup>, le 16 mars 1331 (n.s.)<sup>181</sup>. Elle eut donc de lui une fille unique, Jeanne de Penthievre, duchesse de Bretagne (1319-1384).

2) Marguerite, épouse d'Hervé VII, seigneur de Noyon-sur-Andelle, puis de Geoffroy des Vaux, fils de Guillaume des Vaux, gouverneur de Mayenne sous Henri III d'Avaugour. Elle eut pour fils, Jean des Vaux, seigneur de Lavaré, époux de Jeanne de Vendôme<sup>182</sup>.

3) Isabeau, épouse de Geoffroy VIII, seigneur de Châteaubriand (mort en 1347), puis de Louis, vicomte de Thouars (mort en 1370). Elle meurt sans enfant en 1400. Elle avait reçu 500 livres de rente sur la châtellenie de Paimpol<sup>183</sup> à valoir sur les 1500 livres de rente par an promis pour sa dot. Elle vit tous ses biens confisqués par le roi Charles V pour cause de rébellion, soit la châtellenie de La Roche-Mabille, les terres de La Coillardière, du Hommé et de la ville d'Escouché en Normandie, que le roi donne, le 12 septembre 1371, à son frère, le duc d'Anjou. La propre nièce d'Isabeau, Jeanne de Penthievre ne les lui redonne que le 17 juin 1373<sup>184</sup>. Le 30 mars 1376, elle reçoit toujours de Jeanne de Penthievre 500 livres, soit la terre de L'Aigle dont le gouverneur est Guillaume d'Avaugour<sup>185</sup>. Elle échange avec le duc d'Anjou la terre de Mayenne contre Talmond, élément de son douaire. Elle est donc dame de Mayenne de février 1375 à juin 1385. À cette date, elle reprend Talmond. Elle teste le 27 novembre 1393 et rajoute deux codicilles, les 1<sup>er</sup> novembre 1396 et 28 mars 1399. Le 17 avril 1399, elle rend aveu à Jacques d'Harcourt, seigneur de Montgommery, pour les terres de La Roche-Mabille, Alemenesche et Escoublé. Elle est qualifiée de dame de Correc (en Penthievre) et de La Roche-Mabille. Elle meurt le 4 mai 1400 et est inhumée en habit de sainte Claire dans la chapelle Notre-Dame de La Madeleine dans le couvent des Cordeliers d'Angers<sup>186</sup>.

<sup>180</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 109. Ce manoir est situé dans le quartier de Chaillot, au n° 60 du quai de Tokyo. Il a été donné par la reine Anne pour agrandir le couvent des Minimes fondé en 1493, devenu plus tard le couvent des Bonhommes (d'après marquis de ROCHEGUDE et DUMOULIN, *Guide du vieux Paris*, s.d., p. 358).

<sup>181</sup> ANGOT, A., *op. cit.*, p. 539.

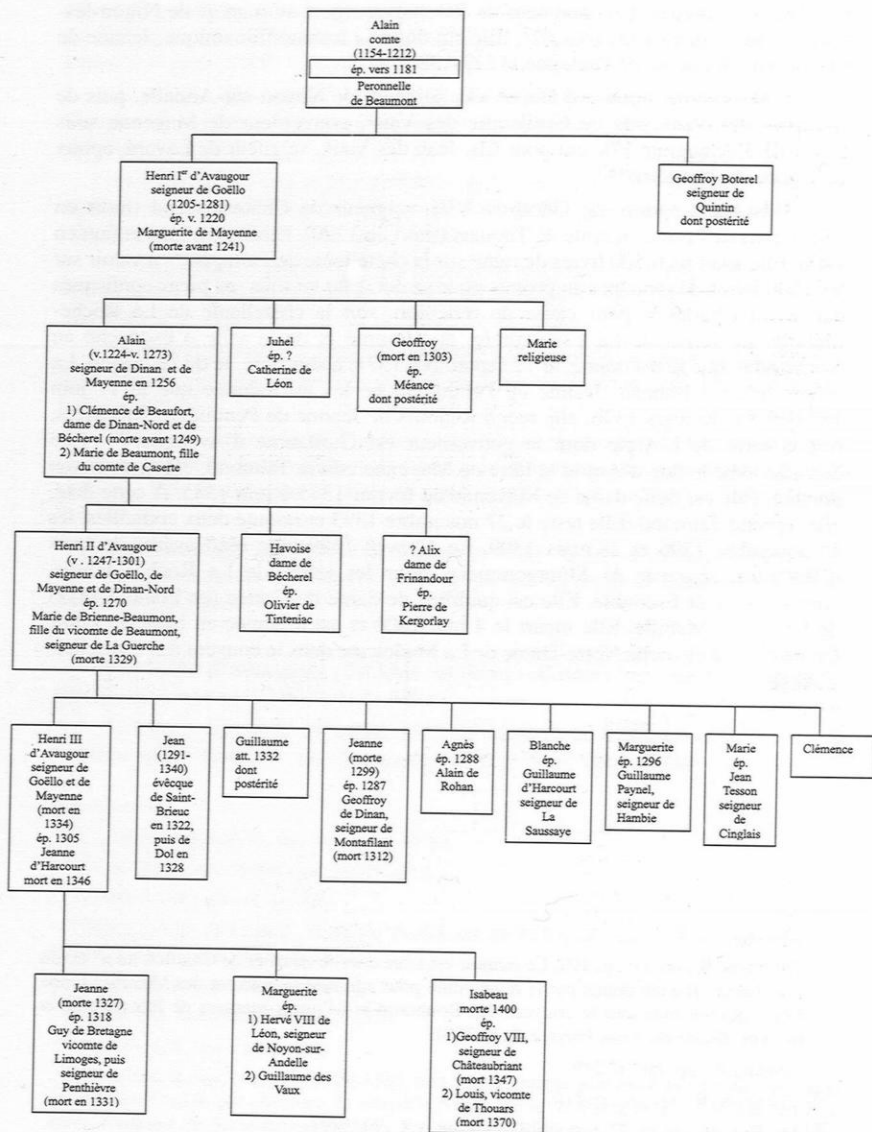
<sup>182</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 110.

<sup>183</sup> DU PAZ, *op. cit.*, p. 22 et dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1491.

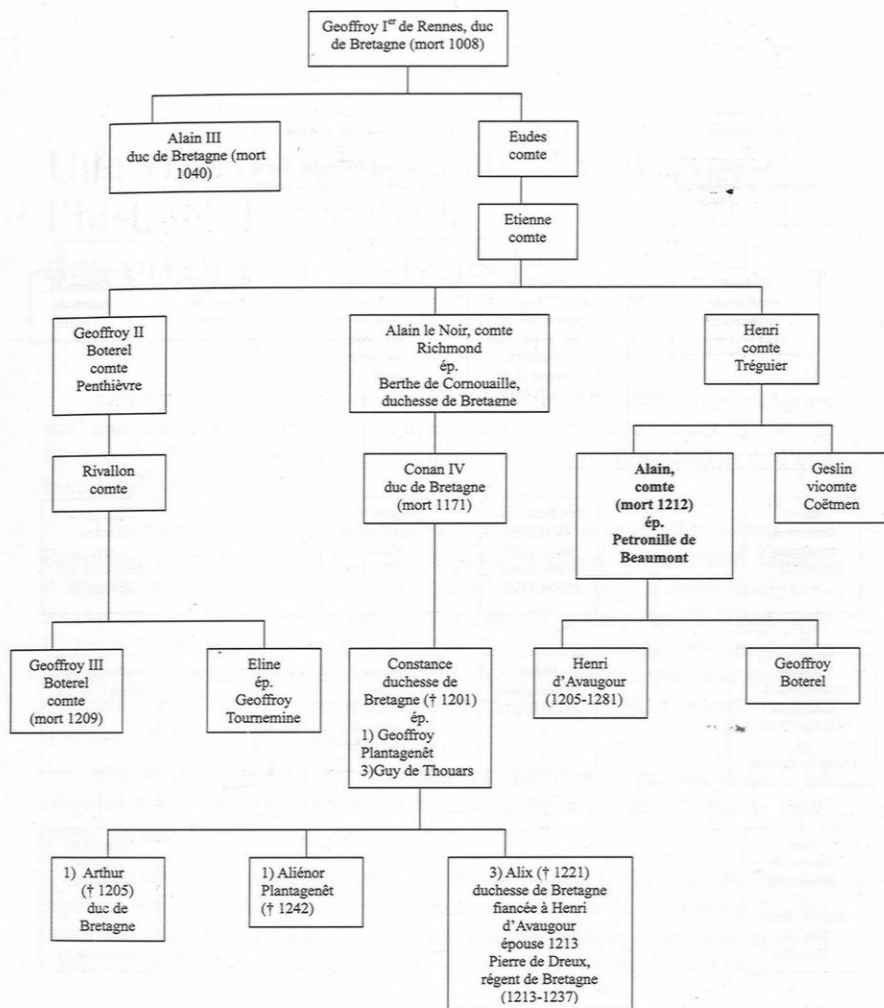
<sup>184</sup> Original : Arch. dép. Loire-Atlantique, E 218, n° 13 ; publié dans JONES, Michael, *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthievre...*, *op. cit.*, p. 251, n° 337.

<sup>185</sup> Original : Arch. dép. Loire-Atlantique, E 218, n° 16 ; publié dans JONES, Michael, *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthievre...*, *op. cit.*, p. 253-255, n° 339.

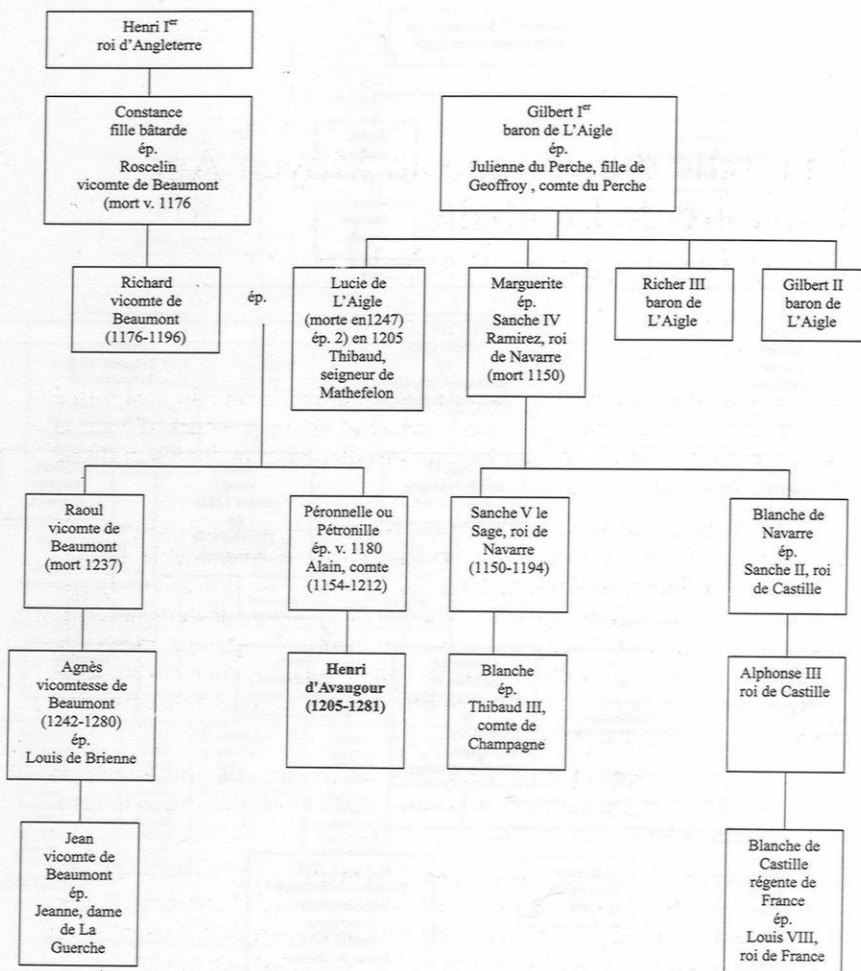
<sup>186</sup> COUFFON, R., *op. cit.*, p. 111.



Arbre généalogique n° 1



Arbre généalogique n° 2



Arbre généalogique n° 3